

Note projet Agir en résilience

CZZ3247 Initiative de mobilisation partenariale des fondations



Titre du projet :

Agir en résilience

Renforcer les 34 associations locales MFR de Madagascar au sein du SNFAR pour faire face à un environnement incertain et intervenir au plus près des besoins

Nom de l'OSC, entité organisationnelle : Fondation des Maisons familiales rurales dans le monde
Clip vidéo de 2 minutes présentant les missions de la Fondation : <https://youtu.be/VTqyHoy5T14>

Nom du référent projet, fonction dans l'association et coordonnées :

Patrick GUES, Délégué général

06.74.72.55.65

patrick.gues@mfr.asso.fr

Date de rédaction de la présente note : 10 décembre 2023 (réactualisée en mai 2024)

TABLE DES MATIÈRES

A. Note de transparence

B. Sigles et acronymes

C. Description du projet

I. LOCALISATION DU PROJET : MADAGASCAR	11
II. CALENDRIER DU PROJET : 3 ANS	11
III. CONTEXTE ET ENJEUX DU PROJET : AGRICULTURE/EMPLOI/FEMMES/MFR ET RÉSILIENCE.....	12
IV. COHÉRENCE EXTERNE DU PROJET : SNFAR ET MFR	19
V. CONTENU DU PROJET : DES CONDITIONS FAVORABLES POUR UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ	25
VI. RISQUES ET PÉRENNITÉ DU PROJET : AUTONOMIE DES ACTEURS	36
VII. ACTIVITÉS TRANSVERSALES : AUDIT, CAPITALISATION, COMMUNICATION, EADSI ET ÉVALUATION	38
VIII. RESSOURCES HUMAINES ET MOYENS TECHNIQUES PRÉVUS PAR LE PROJET : VALORISER LES PERSONNES EN PLACE	46
IX. COMMENTAIRES RELATIFS AU BUDGET PRÉVISIONNEL : UN BUDGET REALISTE QUI TIENT COMPTE DES CAPACITÉS DES OSC	46
X. MODALITÉS D'ENCADREMENT DU RISQUE FIDUCIAIRE	47
XI. CONTRIBUTION DU PROJET AUX ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	50
ANNEXE 1 : BUDGET PRÉVISIONNEL DÉTAILLÉ EN FORMAT EXCEL.....	56
ANNEXE 2 : CADRE LOGIQUE.....	59
ANNEXE 3 : FICHE RELATIVE AU DEMANDEUR	64
ANNEXE 4 : LISTE DES PARTENAIRES BÉNÉFICIAIRES DE RÉTROCESSIONS DE PREMIER ET SECOND NIVEAU	68
ANNEXE 5 : QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION DU RISQUE FIDUCIAIRE ET DU RISQUE de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme (LCB/FT).....	69
ANNEXE 6 : FICHES DE RENSEIGNEMENT RELATIVE AUX PARTENAIRES	78
ANNEXE 7 : CHRONOGRAMME	87
ANNEXE 8 : LISTE DES INDICATEURS ABRÉGEABLES DE L'AIDE BILATÉRALE FRANÇAISE.....	88
ANNEXE 9 : CARTE ET ILLUSTRATIONS.....	89
ANNEXE 10 : PROJET CONVENTION QUADRIPARTITE	92

A. NOTE DE TRANSPARENCE



Note de transparence

Nom de l'association (sigle et déroulé s'il existe)	Fondation des Maisons familiales rurales dans le monde
Site internet	https://fondationmfr-monde.org/
Nom du projet – Libellé court	Agir en résilience
Nom du projet – Libellé long	Renforcer les 34 associations locales MFR de Madagascar au sein du SNFAR pour faire face à un environnement incertain et intervenir au plus près des besoins
Lieu d'intervention	Madagascar
Type de projet	CZZ3247 Initiative de mobilisation partenariale des fondations
Thématique(s) principale(s)	Formation professionnelle en milieu rural (filles et garçons), gouvernance associative, développement durable des territoires
Principaux partenaires du projet	<u>OSC Entité Organisationnelle</u> : Fondation MFR monde <u>OSC Entité Opérationnelle</u> : Union nationale des MFR malgaches <u>OSC Partenaires relais</u> : Fédération régionale des MFR de Normandie et Union nationale des MFR de France
Objectifs	Objectif global : Renforcer l'ensemble des associations locales MFR de Madagascar au sein du SNFAR pour faire face à un contexte incertain : problèmes climatiques, insécurité, difficultés économiques, incertitude politique... et renforcer la qualité de l'enseignement. Objectif(s) spécifique(s) : OS1. Proposer un environnement et des activités éducatives de qualité pour tous les jeunes des MFR. OS2. Nouer ou renouer le dialogue avec les familles et les professionnels. OS3. Fournir un soutien matériel, technique et moral aux enseignants et directeurs et aux responsables associatifs des MFR. Objectifs transversaux : OT1. Favoriser l'égalité des genres, l'autonomie des femmes. OT2. Réfléchir au projet associatif et à un plan d'identification des risques. OT3. Agir pour pérenniser les MFR. OT4. Former au développement durable.

Présentation du projet :

Principaux enjeux/défis auxquels le projet entend répondre et principaux constats liés au diagnostic réalisé en amont :

À partir du moment où elle est créée, une communauté MFR est soumise à des risques financiers, fonctionnels, éducatifs internes ou à des événements externes, qui peuvent mettre en péril son fonctionnement. **La résilience pour ces communautés est donc la capacité à se remettre des changements constants qu'elles subissent, à être capable d'identifier et de mesurer les conditions habituellement instables d'un système et à les transformer.** Elle consiste à fournir de nouvelles idées et un soutien pour que l'écosystème de la communauté, composé de l'organisation et des acteurs qui la composent, puisse atteindre les résultats souhaités face à l'adversité. Dans **le contexte difficile et incertain de Madagascar**, les organisations doivent donc être prêtes à se reconstruire. La résilience des MFR est leur capacité à s'adapter et à réagir rapidement aux perturbations et aux risques éducatifs, afin de maintenir la continuité de la formation et donc à terme la pérennité du centre de formation professionnelle au service de la FAR.

Compétences, expériences et expertise de votre OSC et des partenaires impliqués pour y répondre :

Les 26 ans d'actions de la Fondation sur le terrain, l'existence d'une Union des MFR malgache, l'expertise du service international de l'UNMFREO, la coopération depuis plusieurs années entre les MFR de Normandie et celles de Madagascar ont permis de développer des compétences sérieuses et d'acquérir une expérience très intéressante.

Historique et genèse du projet :

Les discussions et échanges avec les responsables des MFR de Madagascar sont à l'origine de ce projet associée à la volonté de la Fondation de leur apporter un soutien pluriannuel.

Principaux impacts visés au terme du projet (préciser la durée envisagée) :

Un renforcement de la qualité de l'enseignement dans les MFR de Madagascar, une augmentation du nombre de jeunes scolarisés dont les jeunes filles, et par voie de conséquence un impact important en termes de développement durable et de renforcement de la FAR du pays. Durée : 3 ans.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1 : OS1. Proposer un environnement et des activités éducatives de qualité pour tous les jeunes des MFR.

Résultats attendus :

- R1.1 Amélioration de l'environnement de formation des jeunes (salle de classe, matériel pédagogique, ateliers...)
- R1.2 Amélioration de la qualité de la formation (apprentissage de base, outils de l'alternance...)
- R1.3 Augmentation du nombre de jeunes formés dont le nombre de jeunes filles
- R1.4 Développement de techniques agro-pastorales respectueuses de l'environnement

Activités prévues :

- A1.1. Visites d'études organisées pour les jeunes
- A1.2. Voyage d'étude en vue de la cohésion du groupe et l'ouverture au monde et aux autres
- A1.3 Achat de matériel didactique ou équipement de salles de classe
- A1.4 Mise en place d'activités culturelles et sportives
- A1.5 Suivi de qualité et valorisation de la formation par alternance

A1.6 Renforcement de l’instruction de base (écriture, lecture, calcul, informatique)

A1.7 Éveiller les consciences à l’égalité des sexes

A1.8 Développement dans les programmes de l’agroécologie, de la gestion de l’eau, de la préservation des espaces naturels...

Moyens de vérification : Résultats statistiques de chaque MFR, copie des plans de formation, présence d’un carnet de liaison, enquêtes auprès des élèves...

Risques : Capacité de coordination du directeur insuffisante, mauvaise volonté des formateurs, rejet de l’alternance, faible adhésion des jeunes

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 2 : OS2. Nouer ou renouer le dialogue avec les familles et les professionnels, présence au terrain.

Résultats attendus :

R2.1 Augmentation du nombre de parents impliqués dans les activités de la MFR

R2.2 Satisfaction des parents sur le contenu de la formation

R2.3 Dialogue avec les partenaires locaux renforcé

R2.4 Amélioration de la condition féminine en milieu rural

R2.5 Implication dans la préservation de la biodiversité et la lutte contre la déforestation

Activités prévues :

A2.1 Visites des parents à leur domicile

A2.2 Organiser une journée de rentrée avec un déjeuner

A2.3 Organiser au moins une journée technique en direction des parents ou des professionnels

A2.4 Inviter les parents à l’Assemblée générale

A2.5 Associer les parents à des travaux d’entretien ou des activités de la MFR

A2.6 Débattre avec les parents de la place de la femme en milieu rural

Moyens de vérification : Fiche de visite aux familles ou de stage, nombre de participants à l’AG...

Risques : Contexte socio-politique ou événement climatique extrême, manque d’adhésion des parents, résistances socio-culturelles, non implication des professionnels...

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 3 : OS3. Fournir un soutien matériel, technique et moral aux enseignants, aux directeurs et aux responsables associatifs des OSC locales.

Résultats attendus :

R3.1 Chaque formateur a suivi une formation pédagogique

R3.2 Les directeurs et les responsables associatifs ont bénéficié de plusieurs rassemblements nationaux

R3.3 Ébauche d’un projet associatif local écrit et d’un plan d’identification des risques

Activités prévues :

A3.1 Regroupement national des Présidents directeurs

A3.2 Regroupements et formation des bénévoles associatifs

A3.3 Session de formation pédagogique

A3.4 Ouverture de la MFR aux partenaires extérieurs

Moyens de vérification : Nombre de session pédagogique, nombre de formateurs touchés, contenu des sessions, nombre d’outils mutualisés produits

Risques : Argent mal employé dans l’achat du matériel, disponibilité des formateurs, non-adhésion, capacités de coordination et d’impulsion de l’UNMFRM malgache insuffisantes

OBJECTIF TRANSVERSAL 1 : OT1. Favoriser l'égalité des sexes et l'autonomie des femmes et des jeunes filles (Voir détail page 30).

OBJECTIF TRANSVERSAL 2 : OT2. Réfléchir au projet associatif et à un plan d'identification des risques.

OBJECTIF TRANSVERSAL 3 : Agir pour pérenniser les MFR.

OBJECTIF TRANSVERSAL 4 : Former au développement durable.

Groupes cibles	Bénéficiaires directs : 1 200 jeunes, 34 directeurs, 34 formateurs, 70 bénévoles Bénéficiaires indirects : 500 professionnels, 1 000 familles	
Durée totale du projet	3 ans	
Coût total du projet	470 000 €	100 %
Participation de l'AFD sollicitée	235 000 € (195 000 € déclinaison du projet, 40 000 € évaluation/communication)	50 %

B. PRINCIPAUX SIGLES ET ACRONYMES

A : Activité (prévue dans le projet)
AFD : Agence Française de Développement
AFDI : Agriculteurs Français et Développement International
CEFAR : Centre d'Enseignement Formation Agricole et Rurale
CEFTAR : Centre d'Éducation et de Formation pour Techniciens animateurs ruraux
CFSI : Comité Français pour la Solidarité Internationale
CICID : Comité Interministériel de la Coopération Internationale et du Développement
COFIL : Comité de Pilotage
CT : Comité Technique
CRESS : Chambre Régionale de l'Économie Sociales et Solidaire
DIDEC : Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique
EAF : Exploitations Agricoles Familiales
ECSI : Actions d'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale
IR : Indicateur de Résultat
IS : indicateur de Suivi
INSTAT : L'Institut National de la Statistique (de Madagascar)
FORMAPROD : Programme de Formation Professionnelle et d'Amélioration de la Productivité Agricole
FAR : Formation Agricole et Rurale
FAR MADA : Réseau Formation Agricole Rurale à Madagascar
FIDA : Fonds International de Développement Agricole
FR : Fédération Régionale
FR MFR : Fédération Régionale des Maisons Familiales Rurales
FRUP : Fondation Reconnue d'Utilité Publique
MFR : Maison Familiale Rurale
NIONG : Note d'Initiative des Organisations Non Gouvernementales
ODD : Objectifs de Développement Durable
ONG : Organisation Non Gouvernementale
OPA : Organisation Professionnelle Agricole
OS : Objectif Spécifique (du projet)
OSC : Organisation de la Société Civile
OT : Objectif Transversal
PE : Plan d'Étude
PDD : Programme de Développement Durable

R : Résultat (attendu du projet)
SNFAR : Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale (à Madagascar)
UNAF : Union Nationale des Associations Familiales
UNMFREO : Union Nationale des Maisons Familiales Rurales d'Éducation et d'Orientation
UNMFRM : Union Nationale des Maisons Familiales Rurales de Madagascar
URAF : Union Régionale des Associations Familiales

C. DESCRIPTION DU PROJET

RÉSUMÉ DU PROJET :

L'appel à projet de l'AFD « Initiative de mobilisation partenariale des fondations » est une opportunité pour la Fondation des MFR dans le monde de renforcer sa capacité d'actions face aux défis majeurs de l'éducation en milieu rural. Il devrait permettre de renforcer la position internationale de la Fondation et sa capacité d'influence à travers son réseau, d'expérimenter un projet pluriannuel, de lui donner les moyens de mettre en place des solutions innovantes pour renforcer l'impact de ses actions, de passer à l'échelle de projets à impacts ODD. La Fondation a fait le choix, dans **le contexte difficile et incertain de Madagascar**, de soutenir sur 3 ans, les 34 associations MFR de ce pays et de leur donner les capacités à s'adapter et à réagir rapidement aux perturbations et aux risques éducatifs, d'**agir en résilience**, afin de maintenir la continuité de la formation pour les jeunes garçons et filles scolarisés et donc à terme la pérennité des centres au profit de la FAR et d'un développement durable de ce pays.

I. LOCALISATION DU PROJET : MADAGASCAR

Madagascar est la cinquième plus grande île du monde, située dans l'océan Indien au large des côtes de l'Afrique australe. Malgré des ressources naturelles considérables, sa population d'environ 28 millions d'habitants (2020) affiche l'un des taux de pauvreté les plus élevés au monde.

Les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement énoncés dans le Plan Émergence de Madagascar, qui oriente le développement socio-économique du pays, restent lents. En outre, Madagascar continue de faire face à des défis économiques et sociaux majeurs, exacerbés par des chocs exogènes. La pauvreté reste élevée et augmente dans les zones urbaines, reflétant l'impact de l'exode rural, le manque d'opportunités d'emploi dans les villes et une baisse de la productivité des entreprises privées. La part de la population vivant sous le seuil de pauvreté national est passée de 72,5 % en 2012 à **75,2 % en 2022**.



Le pays n'est pas classé en zone rouge.

II. CALENDRIER DU PROJET : 3 ANS

- **Durée:** 3 ans
- **Date de début :** du 01/09/2024
- **Date de fin :** 31/08/2027

Calendrier prévisionnel	Actions
3^{em} / 4^{eme} trimestres 2024	Après décision du Conseil d'administration de l'AFD : - Mise en place du Comité de pilotage. - Construction des outils de suivi : financiers, pédagogiques... - Communication sur le projet. - Premier rassemblement des responsables locaux : présentation du programme, attentes, besoins... - Lancement des activités dans les MFR locales.
À la rentrée scolaire malgache 2024/2025	- Déroulement du programme. - Communication sur les actions de terrain.
À la rentrée scolaire malgache 2025/2026	- Déroulement du programme. - Communication sur les actions de terrain. - Début des mesures d'impact.
Dernier semestre 2026 1^{er} semestre 2027	- Déroulement du programme - Rassemblement de synthèse. - Évaluations. - Communication sur les résultats.

III. CONTEXTE ET ENJEUX DU PROJET : **AGRICULTURE/EMPLOI/FEMMES/MFR/RÉSILIENCE**

31. Diagnostic et enjeux du projet

311. Diagnostic et enjeux politique et institutionnel du projet

L'impact des catastrophes et des conflits est considérable pour l'éducation des enfants et des jeunes. Selon le Rapport mondial de suivi 2011 sur l'Éducation pour tous, 28 des 67 millions d'enfants en âge d'aller à l'école primaire mais non scolarisés, vivent dans des pays touchés par des conflits. En outre, on estime que **175 millions d'enfants pourraient être touchés par des catastrophes** diverses, **chaque année**.

Pourtant, l'éducation est le fondement de la croissance économique et du développement des individus. Prévenir (ou réduire) les risques de conflits, de catastrophes et la pauvreté ayant un impact sur les systèmes éducatifs doit poser les bases de la résilience (voir paragraphe 32). Renforcer la résilience des systèmes éducatifs est une nécessité.

Tel est l'objet du projet de la Fondation des MFR monde qui souhaite expérimenter cette approche dans un pays particulièrement affecté par des catastrophes diverses (climatiques entre autres), instabilité, insécurité, et parmi les plus pauvres du monde : Madagascar.

Il est évident que dans ce pays, les enseignants sont insuffisamment soutenus par le système éducatif qui manque de ressources et qui est trop surchargé. L'éducation rurale est encore plus impactée que les centres urbains.

La faim, la pauvreté, la question du genre, la place de la femme, le chômage des jeunes et les migrations forcées sont autant de sujets profondément enracinés dans les zones rurales. Elles peuvent toutes connaître cependant des avancées considérables grâce à des investissements dans l'agriculture paysanne, la formation de la jeunesse et le développement rural inclusif.

L'agriculture malgache

Le secteur agricole représente 26 % du produit intérieur brut de Madagascar avec une croissance de 2,8% en 2018. Il est très dépendant des aléas climatiques (sécheresses, cyclones, inondations). L'agriculture demeure la principale source de sécurité sanitaire, alimentaire et nutritionnelle et d'emplois (75% d'actifs travaillent dans le secteur agricole) et donc le principal moteur du développement socio-économique. 81% de la population malagasy est rurale. La part de l'agro-industrie a représenté à peine 0,5 à 0,7% du PIB entre 2001 et 2016, en raison notamment de la faiblesse des investissements.

La population rurale est jeune : 56,6 % d'habitants a moins de 20 ans. 300 000 jeunes par an entrent sur le marché du travail avec très peu de formation scolaire (niveau d'éducation primaire et post-primaire) et pas de qualification professionnelle, notamment dans le domaine de l'agriculture. La pauvreté et l'éloignement constituent aussi un handicap pour l'accès de ces jeunes aux rares formations en technique d'agri-élevage existantes. Certains projets de formation-développement en cours ont pour objectif de rénover le système de formation professionnelle agricole pour l'adapter aux besoins du monde rural. Il s'agit de mettre en place de nouveaux cursus de formation, de rénover les programmes de formation existant et d'adopter de nouvelles méthodes pédagogiques pour une plus grande efficacité du développement des compétences chez les jeunes. À l'issue des formations, des mesures d'appui à l'installation des jeunes en agriculture seraient à mettre en œuvre.

Concernant la FAR, 10 000 apprenants/an sont formés dans les établissements de formation agricole et rurale. La capacité d'accueil des CEFAR pour la formation initiale est de 2 000 apprenants par an d'où l'importance d'augmenter le nombre de jeunes scolarisés dans les MFR. 300 000 jeunes par an arrivent sur le marché d'emplois.

Agriculture et politique agricole

L'économie malgache est dominée par le secteur des services (50% du Produit Intérieur Brut -PIB). L'agriculture y contribue 28%, suivie de l'industrie –en particulier les textiles- (15%). La géographie économique de Madagascar connaît des disparités importantes entre, d'une part, les villes et les campagnes et, d'autre part, entre les régions.

Madagascar a environ 36 millions d'hectares de terres cultivables, dont seulement trois millions d'hectares, soit moins de 10%, sont exploitées. Le pays dispose de 1,5 millions d'hectares irrigables, dont 1,1 millions équipés, mais qui connaissent des problèmes d'entretien des réseaux.

L'agriculture, surtout de type familial, fait vivre quatre malgaches sur cinq. Les surfaces cultivées sont en moyenne de 1,2 hectare et, d'après les données de l'INSTAT, seules 4,8% des exploitations disposent de plus de 4 hectares. Elle se caractérise par une multitude des petites exploitations - environ 2,4 millions- qui associent cultures et élevage et dont les produits sont principalement orientés vers l'autoconsommation.

Le riz est l'aliment de base de la population malgache, avec des rendements oscillant autour de 2 tonnes/ha. Plus qu'une culture, le riz, omniprésent, marque les paysages malgaches de son empreinte. Selon le recensement de l'agriculture de 2004-2005, le riz était cultivé par 2 075 153 agriculteurs (près de 90%), sur 1 249 416 ha, pour une production de 3 392 460 tonnes. Mais le riz cultivé à Madagascar est plus onéreux que le riz asiatique importé que consomme la population. D'autres cultures vivrières importantes sont le maïs, le manioc et la patate douce. Les cultures de rente sont principalement la vanille, le litchi, le girofle, le café et l'arachide. Madagascar possède également un important cheptel de zébus, du poulet, canard, oie et dinde. Les politiques agricoles malgaches ont été régulièrement mises à jour. Le « Programme Sectoriel Agriculture Élevage Pêche » envisage que « *Madagascar en 2025, s'appuie sur une production agricole compétitive et durable, intégrant exploitations agricoles et unités agro-industrielles modernisées pour assurer la sécurité alimentaire et conquérir les marchés d'exportation* ». Les principaux objectifs à cet horizon (2025) sont :

- Croissance de 6% par an sur 10 ans, et +35% de productivité, avec allocation d'au moins 10% de son budget national au secteur agricole.
- + 2 millions ha de zones d'investissement avec le privé.
- 100% couverture alimentaire de base (sécurité alimentaire).
- +100% accroissement des valeurs d'exportation.

L'emploi à Madagascar

Le taux de chômage à Madagascar est relativement faible car les chercheurs d'emploi sont prêts à rejoindre n'importe quel secteur d'activité –formel ou informel- plutôt que de rester chômeur. Ce taux cache donc un très fort taux de sous-emploi affectant 3 millions de personnes actives (le sous-emploi peut être soit une durée insuffisante de travail, soit un travail inadéquat).

En milieu rural, il s'agit notamment de paysans qui pratiquent des monocultures de subsistance. Un facteur aggravant est le fait que 93% des emplois créés sont dans le secteur informel, dont 75,3% par des entreprises informelles agricoles, dont les créateurs sont eux-mêmes des individus en situation d'emploi précaire. Comme le précise le Rapport National sur le Développement Humain, une croissance rapide a peu d'impact sur la réduction de la pauvreté sans une expansion du travail décent (création de plus et de meilleur emploi). Ainsi, sans emploi décent, la réduction de la pauvreté est illusoire.

Les données sur la demande en formation sont rares. Une étude de la Banque Mondiale datant de 2001 constate la faible demande et le rendement médiocre du système public de formation professionnelle, une carte des formations trop fragmentée et un système de gestion démesuré et donc coûteux.

La situation des femmes à Madagascar

Une étude de la Banque mondiale (février 2024) identifie les disparités existantes entre les sexes à Madagascar. Quels sont les défis auxquels sont confrontées les filles et les femmes malgaches ? Les femmes et les filles de ce pays ont toujours un faible potentiel pour accumuler leur capital humain dans l'éducation. Une part importante des femmes adultes âgées de 15 à 49 ans est analphabète, atteignant le chiffre frappant de 55,8 % dans la région de Menabe, contre 26,9 % chez les hommes. Et encore aujourd'hui, seulement 30,8 % des filles et 27,6 % des garçons âgés de 11 à 17 ans fréquentent l'école secondaire. La participation à l'agriculture et à d'autres activités professionnelles interrompt la trajectoire scolaire de nombreuses adolescentes. Les chances des filles d'achever l'enseignement secondaire sont davantage réduites par leur forte participation aux

tâches domestiques, la violence sexiste à l'école, la capacité d'action limitée et, surtout, les mariages et grossesses précoces.

Les femmes et les filles malgaches ont également des difficultés d'accès aux services de santé, comme en témoignent la faible proportion d'accouchements assistés par des professionnels (45,8 %) et les besoins élevés en contraception non satisfaits (14,6 %).

Le manque d'investissement dans le capital humain pèse lourdement sur le potentiel des femmes à participer activement et de manière productive aux opportunités économiques. Les femmes malgaches sont moins susceptibles que les hommes de participer au marché du travail (71,3 % contre 82,4 % respectivement) et ont un accès limité à des emplois de meilleure qualité, les femmes étant moins nombreuses à être salariées (24 % des femmes actives contre 35 % des hommes actifs), et plus nombreuses sont les travailleuses familiales (14 % contre 5 % des travailleurs masculins) et les agricultrices de subsistance (32 % contre 23 % respectivement).

La limitation du pouvoir d'action et de décision des femmes malgaches se manifeste par des taux élevés de violence conjugale (41 % des femmes ayant été en couple ont été victimes d'au moins une de ses formes) et de mariages précoces (38,8 % des femmes âgées de 20 à 24 ans étaient mariées avant d'atteindre 18 ans). Pour de nombreuses filles pauvres et leurs familles, la décision de fonder une famille à un très jeune âge est motivée par le manque de moyens et l'aspiration à échapper à la pauvreté au sein du foyer.

Les MFR à Madagascar, le premier réseau MFR en Afrique et dans l'Océan Indien

La genèse des Maisons familiales rurales à Madagascar a commencé en 1998 à la suite d'un partenariat entre la Fédération régionale des MFR de Basse-Normandie et la DIDE (Direction diocésaine de l'enseignement catholique) pour la mise en place d'un collège vert, près de Fianarantsoa.

Parallèlement à ce là, des paysans malgaches en collaboration avec l'AFDI (Agriculteurs Français et Développement International), lors de missions en France, ont visité des MFR françaises et ont demandé un appui technique afin de répondre aux besoins de formation à Madagascar.

À partir de 2002, le partenariat a pris une forme nouvelle avec la mise en place d'un programme de trois ans intégrant la présence d'un volontaire Français à Madagascar. Un certain nombre d'initiatives locales ont été accompagnées, des familles se sont regroupées et ont créé les premières associations MFR. En 2005, 4 centres de formation MFR bien identifiés sur leur territoire accueillent des jeunes en formation. La même année, ces associations se regroupent au sein de l'Union nationale des MFR Malgaches (UNMFRM).

Aujourd'hui, moins de 20 ans après, l'Union malagasy comprend 33 MFR et un centre de formation pour des techniciens animateurs ruraux (CEFTAR) qui se répartissent dans 13 régions administratives de Madagascar.

Nombre de jeunes formés par an : 1 200

Ce réseau maintenant conséquent et aux impacts très positifs en termes de formation professionnelle et de développement rural mérite d'être soutenu et pérenniser.

312. Diagnostic et enjeux sociaux et culturels du projet

La résilience, un atout pour demain

La résilience est une notion qui s'est appliquée à la psychologie en désignant la capacité d'une personne à faire face à l'adversité, surmonter les problèmes voire être transformés par eux. Elle parle d'une capacité à dépasser les malheurs et à s'en inspirer pour en faire quelque chose de positif. Pour un homme ou une femme, la résilience est la capacité à s'adapter de manière positive après avoir subi un traumatisme. Par extension pour un groupe, une entreprise, une communauté, une association MFR, c'est devenu la capacité pour cette organisation à surmonter les obstacles.

À partir du moment où elle est créée, une communauté MFR est soumise à des risques financiers, fonctionnels, éducatifs internes ou à des événements externes, qui peuvent mettre en péril son fonctionnement. Le défi pour les responsables bénévoles et salariés de ces associations n'est pas seulement d'être prêts à affronter les problèmes, mais de disposer des outils nécessaires pour surmonter la situation et atteindre leurs objectifs fixés. **La résilience pour ces communautés est donc la capacité à se remettre des changements constants qu'elles subissent, à être capable d'identifier et de mesurer les conditions habituellement instables d'un système et à les transformer.** Elle consiste à fournir de nouvelles idées pour que l'écosystème de la communauté, composé de l'organisation, des acteurs et des domaines qui la composent, puisse atteindre les résultats souhaités face à l'adversité. Dans le contexte incertain de ce pays, les organisations doivent donc être prêtes à se reconstruire. La résilience exprime ainsi la capacité d'une communauté à répondre rapidement à l'incertitude. Dans le monde de l'éducation, il faut toujours faire preuve de résilience. Il est impossible d'ignorer ce qui pourrait affecter le centre de formation. La résilience des MFR est leur capacité à s'adapter et réagir rapidement aux perturbations et aux risques éducatifs, afin de maintenir la continuité de la formation et donc à termes la pérennité du centre. La résilience fait référence à la capacité de se reconstruire en permanence. Elle fait appel à l'innovation.

313. Diagnostic et enjeux partenariaux

Le projet envisagé répond à de nombreux enjeux :

- Un enjeu pour la Fondation MFR Monde afin qu'elle puisse expérimenter un projet pluriannuel, d'avoir les moyens de mettre en place des solutions innovantes pour renforcer ses actions et de passer à l'échelle de projets à impacts ODD.
- Un enjeu pour l'Union nationale des MFR malgaches qui devrait ainsi renforcer son réseau et récolter les fruits de ce projet sur 3 ans : davantage d'élèves scolarisés, reconnaissance accrue au niveau du pays, professionnalisme de ses équipes...
- Un enjeu pour chaque association locale pour une reconnaissance pleine et entière dans le territoire et pour asseoir son fonctionnement sur le long terme.
- Un enjeu pour la Fédération régionale des MFR de Normandie qui pourra appuyer son accompagnement sur un projet concret et partagé.
- Un enjeu pour l'UNMFREO qui devrait voir un de ses réseaux à l'international se développer.
- Un enjeu pour l'ensemble de la formation agricole et rurale de Madagascar.
- Un enjeu pour l'éducation des filles en milieu rural.
- Un enjeu pour le développement d'une agriculture raisonnée.

Le travail de la Fondation des MFR, avec ses 3 partenaires (renforcement des capacités et changement désiré) s'appuie d'abord sur un ensemble de bonnes pratiques :

- Appliquer les valeurs du mouvement des MFR.
- Favoriser l'appropriation : donner aux participants les moyens d'agir est une priorité, et l'appropriation est la clé d'un renforcement effectif des capacités.
- Utiliser des méthodes appropriées au contexte et à la culture.
- Apprendre à s'améliorer.
- Savoir s'adapter.
- Mesurer les impacts.
- Rendre des comptes.
- Aborder les questions de genre.

Principales activités de renforcement de capacités envisagées

- Renforcer la capacité d'action de la Fondation MFR.
- Apprendre de la méthodologie de constitution d'une demande à l'AFD.
- Améliorer l'image.
- Expérimenter un projet pluriannuel.
- Renforcer les capacités des MFR de Madagascar.
- S'insérer davantage dans le dispositif SNFAR.
- Renforcer le SNFAR.
- Élaborer un projet associatif et un plan de gestion des risques.
- Renouer la confiance et l'espoir.
- Améliorer la capacité des formateurs à gérer les formations alternées.
- Mobiliser la communauté éducative.
- Travailler sur la problématique de l'égalité homme/femme en milieu rural.
- Répondre aux besoins de la jeunesse et du milieu rural.
- Amélioration des pratiques agricoles au service d'un développement durable.

Objectifs visés

La résilience des communautés donne aux organisations et aux structures la possibilité de faire face à des situations défavorables, de se rétablir et d'assurer leur continuité.

Pour ce faire, dans un premier temps, il est nécessaire de sortir les Maisons familiales rurales de leur isolement, de leur permettre de remplir leur mission dans de bonnes conditions et de leur redonner espoir. Il s'agit ensuite d'intégrer dans les politiques éducatives des MFR de Madagascar la notion de résilience et les aider par là-même à renforcer leur capacité à anticiper, prévenir et répondre aux différents événements de leur environnement : catastrophes naturelles, conflits, insécurité, pauvreté...



UN PROJET DE FOND SITUATION DE CRISE ET RÉSILIENCE



UN CONSTAT

L'impact des catastrophes et des conflits est considérable pour l'éducation des enfants et des jeunes.

La faim, la pauvreté, le chômage des jeunes et les migrations forcées sont autant de sujets profondément enracinés dans les zones rurales.

La résilience des communautés donne aux organisations et aux structures la possibilité de faire face à des situations défavorables, de se rétablir et d'assurer leur continuité.

La résilience est devenue la capacité pour les organisations à surmonter les obstacles.

UN CHOIX

Intervenir sur un pays très impactés par les catastrophes et les conflits, parmi les plus pauvres de la planète : Madagascar.

Renforcer la capacité des communautés MFR d'anticiper, de prévenir et de répondre aux différents événements de leur environnement : catastrophes naturelles, conflits, insécurité, pauvreté...

Investir dans la formation de la jeunesse et le développement rural inclusif.

32. Genèse du projet et présentation de l'OSC et des principaux partenaires impliqués

321. Genèse du projet

La Fondation MFR Monde a été interpellé par l'UNMFR Malgache pour apporter son soutien à son fonctionnement national et un appui à ses associations locales. Le Conseil d'administration de la

Fondation a posé la question de la pérennité de ces aides ponctuelles tout en étant conscients de la faiblesse de ses fonds propres pour intervenir sur un programme pluriannuel.

L'appel à projet de l'AFD « Initiative de mobilisation partenariale des fondations » a été une opportunité considérable pour la Fondation des MFR dans le monde de répondre à la demande de Madagascar. En outre, grâce à ce programme, la Fondation entend renforcer sa capacité d'actions face aux défis majeurs de l'éducation en milieu rural, sa position internationale et sa capacité d'influence à travers son réseau. Elle va ainsi expérimenter un projet pluriannuel et avoir les moyens de mettre en place des solutions innovantes pour renforcer l'impact de ses actions et de passer à l'échelle de projets à impacts ODD.

322. Les partenaires impliqués et leurs valeurs ajoutées

La Fondation MFR Monde, entité organisationnelle : Apporte la garantie de son statut de FRUP et de quasiment ses 30 ans d'existence. Sa labélisation par IDEAS. Sa gouvernance et sa gestion irréprochable. Sa redistribution d'aides chaque année dans 10 ou 12 pays. Son actif qui se monte à près 1,9 M€.



L'Union des MFR Malgaches, entité opérationnelle : Institution reconnue et établie, partenaire active au sein du SNFAR, elle a une équipe opérationnelle à la capitale du pays qui peut suivre le projet sur le terrain. Parfaite connaissance des associations locales et des acteurs locaux et des procédures de suivi de dossiers.

La Fédération régionale des MFR de Normandie, partenaire-relai : Après plus de 20 ans de coopération avec Madagascar, très bonne connaissance du terrain, des acteurs locaux et des partenaires institutionnels. Réalise des missions sur place qui permettront d'accompagner et d'évaluer le projet.

L'Union nationale des MFR de France (UNMFREO), partenaire-relai : Avec 60 ans d'expérience dans le domaine de la coopération, l'UNMFREO est reconnue pour son savoir-faire à l'international. Partenaire depuis longue date d'abord du ministère de la coopération puis de l'AFD, elle conduit de nombreux projets en Afrique, en Amérique du Sud, en Europe... Sa chargée de mission basée à Madagascar est un plus pour l'accompagnement du programme.

323. Montage institutionnel envisagé entre les partenaires et organisation prévue

Fondation MFR Monde, entité organisationnelle : interlocutrice de l'AFD. Porte le projet. Signataire de la convention avec l'AFD. Elle établit (avec ses partenaires) le programme d'actions et réfléchit aux critères d'évaluation. Elle est bénéficiaire des fonds, les gère et les distribue suivant le déroulement du projet. Elle communique et évalue également.

Elle signe une convention avec ses partenaires.

L'Union des MFR Malgaches, entité opérationnelle : sensibilise et diffuse le projet auprès de ses 34 OSC locales. Envisage et organise les rassemblements et formations nécessaires. Suit les projets sur le terrain. Reçoit les fonds et reverse les subventions prévues à chaque association locale. Met en place des procédures de suivi dans chaque MFR. Fait un bilan comptable et qualitatifs des actions chaque année.

La Fédération régionale des MFR de Normandie, partenaire-relai : par délégation et compte tenu de son investissement dans la coopération avec les MFR de Madagascar, la Fédération régionale suit le projet, conseille, oriente si besoin, met à disposition de l'Union des MFR Malgaches ses ressources humaines et son expérience, surveille le déroulement du programme.

L'Union nationale des MFR de France (UNMFREO), partenaire-relai : par délégation et compte tenu de son investissement dans la coopération, l'UNMFRO présente sur le terrain conseille et accompagne l'Union des MFR Malgaches.

IV. COHÉRENCE EXTERNE DU PROJET : SNFAR ET MFR

41. Un cadre d'action, le système de formation agricole et rurale de Madagascar

411. Le dispositif FAR

À Madagascar, en dehors des divers projets et programmes qui dispensent des appuis techniques (formation, information, vulgarisation), des centres publics et privés forment dans des disciplines liées à l'agriculture. Ils sont sous diverses tutelles : ministère de l'Emploi, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, ministère de l'Agriculture, Associations, Organisations Professionnelles, ONG nationales et internationales, laïques ou religieuses.

Le dispositif est caractérisé par un ensemble d'acteurs, parfois de qualité, qui agissent sans coordination, répartis pour 20 % dans le cadre du secteur public, 34 % du secteur privé et confessionnel, 31 % appartenant au secteur associatif (OPA, ONG) et 15 % aux programmes de développement.

Les formations offertes par les Centres de Formation Professionnelle (CFP) sont cependant de bas niveau et n'accueillent à l'heure actuelle qu'à peine 500 nouveaux entrants par an, qui pour la moitié abandonnent à l'issue de la première année. Cependant, la demande pour les Lycées Techniques et Professionnels (LTP) est plus importante avec 2700 inscrits (15% des titulaires du BEPC) mais dont moins de 40% obtiennent le baccalauréat. Mais même le nombre relativement bas des sortants ne peut pas être absorbé par le marché du travail.

Dispositif de formation publique et Ministère de Tutelle (mise à jour le 17/06/2021)

Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle

- 19 lycées techniques avec filière Agricole
- 16 Centres de Formation Professionnelle avec filière agricole

Ministère de l'Agriculture de l'Élevage et de la Pêche

- 7 Centres d'Appui et à la Formation Professionnelle Agricole
- 6 Écoles de Formation de Technicien Agricole
- 1 Centre National d'Étude et d'Application du Génie Rural
- 1 Centre de Fabrication, de Formation, et d'Application du Machinisme et de la Mécanisation Agricole
- 3 Centres d'incubation de jeunes entrepreneurs agricoles

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

- 1 École supérieure des Sciences Agronomiques

- 1 École Supérieure en Agronomie et Environnement
- 1 Institut Universitaire de Technologie et Agronomie
- 9 instituts supérieurs et technologiques/institut universitaire avec filière agricole

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

- 1 Centre national de Formation de Technicien Forestier

Autres dispositifs

- **Organisations professionnelles**
- **MFR**
- Centre Régional de Formation Professionnelle Agricole
- CEFAR...

412. La stratégie nationale de formation agricole et rurale

Dès 2010, un comité a travaillé sur un projet de stratégie de FAR. Le résultat a été une **Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale à Madagascar (SNFAR)** soumise et acceptée par le conseil de gouvernement en 2012.

La stratégie de la SNFAR a été mise à jour en juillet 2023. La vision de la SNFAR est « d'obtenir, à l'horizon 2035, un dispositif de Formation Agricole et Rurale performant et adapté aux défis actuels et futurs de la modernisation du secteur Agricole, dans sa diversité et ses spécificités et dans une approche de développement durable ».

L'objectif global de la SNFAR 2023-2035 est de « Développer le capital humain impliqué dans le secteur agricole afin de promouvoir des générations de producteurs aptes à affronter les défis actuels.

Les objectifs spécifiques de la SNFAR 2023-2035 sont les suivants :

OS 1 : Renforcer le cadre et les capacités de soutien à la Formation Agricole et Rurale.

OS 2 : Développer les compétences des parties prenantes de la FAR.

OS 3 : Généraliser les mesures d'accompagnement des parcours d'insertion des jeunes formés dans le développement des activités Agricoles.

OS 4 : Assurer un mécanisme de financement adapté et soutenable de la FAR.

Les résultats escomptés de la mise en œuvre de la SNFAR 2023-2035 sont :

R.1 : Le dispositif institutionnel de la formation Agricole et rurale est fonctionnel.

R.2 : Les capacités formatives nationales et régionales de la FAR sont renforcées.

R.3 : Les infrastructures et supports de formation sont améliorés.

R.4 : Le cadre réglementaire portant sur la mise en œuvre de la FAR est complété et appliqué.

R.5 : Les besoins de formation et de renforcement des capacités des parties prenantes sont satisfaits.

R.6 : Les formations développées intègrent des aptitudes humaines.

R.7 : Les effectifs et les capacités des personnels techniques et d'encadrement pour délivrer les appuis nécessaires à l'ensemble du système de la FAR sont renforcés.

R.8 : Les dispositifs d'accompagnement des parcours d'insertion des jeunes mis en place assurent des appuis adaptés à l'installation des jeunes formés.

R.9 : Un mécanisme d'accès aux facteurs de production favorise l'installation des formés.

R.10 : Un dispositif de financement adapté aux différents types de formations et à l'accompagnement pour l'insertion est mis en place de façon durable.

R.11 : Des ressources financières sont disponibles pour la mise en œuvre des projets des personnes formées.

L'UNMFRM a participé activement à l'élaboration et la validation de cette SNFAR en participant à tous les ateliers organisés par le ministère. Actuellement, Madagascar passe à la priorisation des activités à faire dans le premier triennal de la mise en œuvre de cette stratégie et l'UNMFRM fait partie aussi des entités à consulter dans cette priorisation.

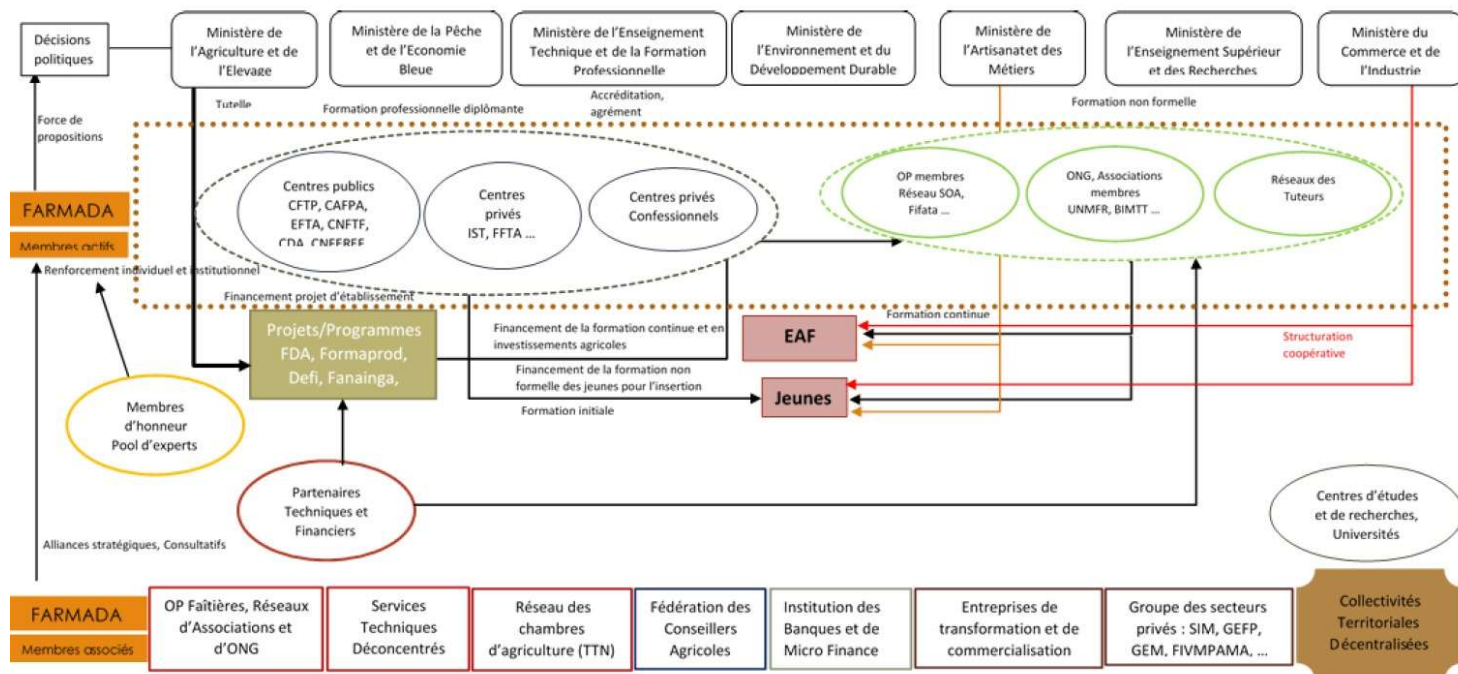


Figure 5: Cartographie des acteurs de la FAR - Mode de mise en relation

413. Réseau national des acteurs de la FAR

Le réseau FARMADA a été créé en 2010 par une dizaine de structures engagées dans le développement de compétences et l'insertion professionnelle de jeunes. Il était à l'origine une plateforme d'échange et de concertation entre ses membres. Il permettait d'unir et de porter leur voix dans le cadre du processus d'élaboration de la stratégie nationale de la formation agricole et rurale (SNFAR).

En 2014, le réseau FARMADA devient une association régie par l'ordonnance N°60 133 du 03 octobre 1960 et ce pour pouvoir contribuer efficacement à la rénovation de la formation agricole et rurale (FAR) à Madagascar. Le réseau est doté d'une Assemblée Générale structurée par cinq collèges (établissements publics, centres de formation privés, centres de formation privés confessionnels, ONG et associations et organisations paysannes), d'un Conseil d'Orientation et d'un Secrétariat Technique.

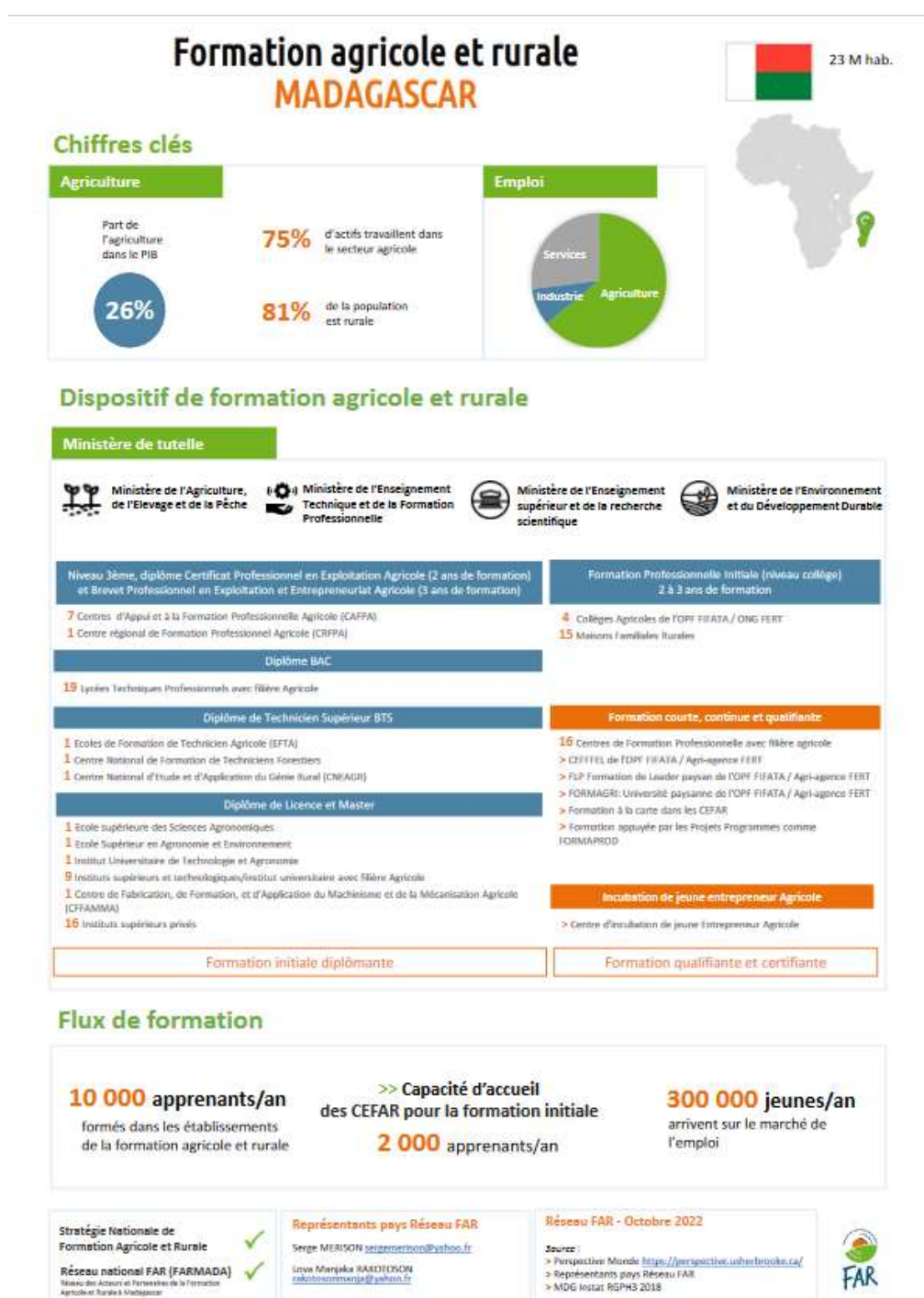
Le démembrement au niveau régional du réseau FARMADA se traduit par la mise en place des réseaux régionaux, justifiée par une meilleure prise en compte des spécificités et besoins des acteurs locaux. À ce jour, le réseau FARMADA compte 191 membres, répartis dans 13 régions de Madagascar.

Comme mission, le réseau FARMADA se positionne comme une **force de proposition auprès des organes de pilotage pour viser la qualité de la FAR**. Il œuvre pour l'appropriation de la rénovation par ses membres sous tendant l'ancrage des jeunes en milieu rural et l'installation durables de ces derniers dans des métiers ruraux.

Parallèlement à cette évolution vers un mouvement associatif, le réseau FARMADA a mis en place la **charte « qualité »** qui traduit l'engagement des membres à améliorer leur offre de formation.

L'UNMFRM est un membre actif depuis la création de ce réseau, et bénéficie des appuis en plaidoyer de celui-ci.

Les MFR malgaches sont des membres très actifs de FAR MADA.



414. La place des MFR

Le mouvement des MFR malgasy est autonome mais reconnu et travaillant avec de nombreux partenaires en particulier les structures du ministère de l'Agriculture et de l'enseignement professionnel. Depuis un an, l'Union malgasy est très sollicitée. Après une période de très fortes turbulences dues notamment à la pandémie, les MFR se trouvent pour certaines en grande difficulté ce qui a aussi un impact sur le fonctionnement de l'Union. Il apparaît urgent d'en analyser toutes les causes.

On se trouve à Madagascar avec une Union opérationnelle qui met en place et gère les multi partenariats (ministères, collectivités, projets/programmes, secteurs privés, réseau FAR ...) et qui est garante du financement donné par les bailleurs au niveau de chaque MFR.

L'Union cumule ainsi les missions de représentation des MFR sur le plan national et international et les missions d'accompagnement liées aux MFR de terrain.

Aspect institutionnel. L'Union MFR malagasy est une tête de réseau reconnue par les 34 MFR existantes et ayant les capacités de :

- S'adapter au contexte très évolutif du pays.
- Continuer la collaboration avec les bailleurs de fonds et les partenaires techniques et financiers nationaux et internationaux (Normandie, UE...).
- Contribuer aux appuis techniques et renforcement des capacités des MFR.
- Maintenir la relation politico- institutionnelle avec le secteur public et étatique.
- Diffuser la stratégie FAR dans les régions de Madagascar.
- Intégrer la réseau FAR et mettre en œuvre la stratégie SNFAR.
- Continuer le partenariat avec les cadres institutionnels, plateforme et cadre de concertation.
- Avoir un maillage territorial fort mais une reconnaissance faible des pouvoirs publics.

Aspect financier. L'Union a les capacités de :

- Mobiliser les ressources au niveau national.
- Collaborer avec d'autres partenaires technique et financier, comme l'Union européenne et les ambassades.
- Partager équitablement les ressources financières et techniques auprès des MFR de base.
- Présenter une transparence de la gestion à travers le système comptable clair.

Mais son équilibre financier reste fragile et difficile.

Aspect ressources humaines. L'Union a une équipe étoffée, complémentaire, engagée et polyvalente. Cependant, le mode d'intervention de l'équipe est trop centralisé au niveau national, et la mobilité physique de l'équipe reste trop difficile avec l'étendue du territoire et le nombre des MFR à accompagner.

415. Choix politiques des MFR

Le projet des MFR de Madagascar est structuré autour de cinq grands axes stratégiques qui rejoignent en partie le projet ici présenté :

Axe 1 : Renforcement de la vie associative

Compte tenu des changements fréquents au sein des Conseils d'Administration, les MFR doivent réfléchir à la mise en place d'un dispositif permettant aux administrateurs de se former et de comprendre leur rôle et place au sein de chaque association et aussi de l'instance nationale du mouvement.

L'esprit animé par ce renforcement de la vie associative est de réaffirmer l'identité MFR chez les administrateurs. La démarche passe par le fait de renforcer les capacités des administrateurs dans les MFR de base. Les expériences de l'Afrique de l'Ouest dans le cadre du programme ProMouv seront valorisées à Madagascar.

Une autre composante de l'axe 1 est l'amélioration de la gouvernance de l'Union, grâce à l'amendement de ses statuts en juillet 2023 et la revue de son organisation en prévoyant une meilleure représentation de chaque MFR dans le CA, la place des relais régionaux et aussi l'implication des administrateurs dans les commissions thématiques.

Axe 2 : Reconnaissance du mouvement MFR et des formations

Le mouvement MFR malagasy fait partie aujourd'hui du paysage de la formation agricole et rurale à Madagascar. Depuis 2023, 07 MFR sur 33 sont reconnues comme des centres de formation professionnelle par le ministère de l'enseignement technique et formation professionnelle.

En cohérence avec la rénovation du système de formation agricole et rurale décrite par la SNFAR, les changements attendus pour les cinq prochaines années consistent en un renforcement de la reconnaissance du mouvement MFR malgache. Cette reconnaissance se situe à deux niveaux :

L'agrément d'ouverture des MFR en tant que centres de formation et la certification des formations dispensées par les ministères techniques en charge de la formation professionnelle et de l'enseignement agricole. Actuellement, des référentiels nationaux existent déjà pour les métiers « Exploitant Agricole ». Les MFR ont largement contribué à l'élaboration, et sont prêtes aux adaptations de ces référentiels au niveau régional. Ce qui permettrait de certifier au niveau national les compétences des futurs professionnels sortant des MFR.

La reconnaissance du mouvement à travers le rôle politique que l'union et ses relais régionaux peuvent jouer en tant qu'acteur de la société civile sur les questions de formation professionnelle des jeunes ruraux et de la jeunesse.

Il est ainsi attendu de cet axe stratégique que les MFR et les formations dispensées puissent être attractives pour les familles et pour les jeunes. Par-là, la reconnaissance facilitera l'insertion socioprofessionnelle durable des jeunes formés, et améliorera la visibilité des MFR dans leur territoire d'actions.

Axe 3 : Amélioration de l'équilibre financier

Jusqu'à ce jour, la viabilité financière de l'Union et des MFR n'est pas assurée à cause d'une forte dépendance aux financements extérieurs. La cotisation des MFR de base à l'Union reste très symbolique, et constitue la seule ressource propre à sa disposition.

Cet axe stratégique a pour objectif d'augmenter la part des fonds propres des MFR et de l'union par rapport aux fonds extérieurs. C'est ainsi que l'union se propose comme prestataires de services aux MFR de base, et que l'union perçoit une proportion de financement qu'elle peut négocier auprès des bailleurs et des partenaires pour les MFR.

D'autre part, les MFR doivent mobiliser des fonds locaux. Ainsi, les MFR et les relais régionaux doivent connaître les bailleurs publics et privés, les techniques de recherche de fonds, de montage de projet, de négociation, de gestion de projet et de gestion financière. Ils doivent aussi mettre en place un système effectif de cotisations pour faire vivre le mouvement.

Axe 4 : Mise en place des relais régionaux

Compte tenu de l'étendu du pays et le nombre des MFR à accompagner par l'union, il est indispensable aujourd'hui de procéder à la mise en place des échelons régionaux pour répondre aux besoins exprimés par les acteurs locaux, et aussi pour accompagner le processus de reconnaissance au niveau local.

Par ailleurs, l'importance d'un accompagnement à proximité des MFR n'est plus à démontrer sa pertinence dans la qualité de la vie associative locale des MFR : par l'implication des membres des MFR dans la vie de l'association, et par l'accompagnement des administrateurs dans la gouvernance.

L'objectif de cet axe sera d'amener progressivement, selon les opportunités, vers la structuration des échelons régionaux en fédération régionale, et dont les missions sont de permettre à développer un processus de dynamiques collectives entre les MFR, à formaliser une démarche et des outils de mobilisation des familles, et à mobiliser des nouveaux partenaires (financiers et techniques), à renforcer la démarche de l'autonomisation des MFR et de sa reconnaissance institutionnelle, en tant qu'acteurs majeurs de la formation et de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes.

Les changements attendus dans cet axe sont liés à la compréhension des enjeux et des mécanismes de la décentralisation et du développement d'alliances locales, notamment avec les partenaires potentiels du milieu.

Axe 5 : Renforcement de la communication et du plaidoyer

Cet axe est plus transversal aux autres cités précédemment. La finalité est de mettre à la disposition des acteurs MFR et des partenaires des MFR, des pouvoirs publics une information de qualité sur les actions du mouvement à Madagascar, et d'assurer une plus grande visibilité au mouvement et lui permettre de devenir un acteur incontournable concernant l'avenir de la FAR. À ces fins, le mouvement renforcera sa stratégie de communication pour être présent sur le maximum de forums, événements, ateliers...

Quant à la communication interne au mouvement, cet axe de travail fera office à l'utilisation des moyens de communication adaptés et accessibles par tous les acteurs des MFR (administrateurs, salariés, jeunes, maitres de stage, ...). L'utilisation des numériques sera optimisée pour rendre plus fluides les informations : internet, supports numériques, ligne téléphonique, site web ...

42. Interventions similaires d'autres acteurs sur le sujet

L'Union nationale des Maisons familiales rurales est partenaires de l'AFD à travers un projet intitulé : **Ancrage et reconnaissance des MFR par une offre de formation agricole et rurale de qualité au service des territoires.**

Ce dossier, comprenant 17 pays dont Madagascar, est centré sur :

- La reconnaissance des MFR dans les pays concernés, la structuration des Unions nationales et quelques MFR cibles.
- La création d'un outil numérique commun pour échanges de pratiques.
- Des actions en faveur du développement durable.

Le projet de la Fondation (qui est une structure indépendante) ne porte pas sur les mêmes enjeux et sujets. Ce dernier a pour ambition de toucher l'ensemble des 34 associations de Madagascar.

V. CONTENU DU PROJET : DES CONDITIONS FAVORABLES POUR UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ

51. Objectif global et objectifs spécifiques



Le programme a pour objectif de renforcer l'ensemble des associations locales MFR de Madagascar (34 associations réparties sur tout le territoire du pays) pour faire face à un contexte incertain, en tenant compte des besoins et des particularismes de chacune d'entre-elles, au sein du système national de formation agricole et rurale, en s'appuyant sur leur résilience.

La résilience des communautés donne aux organisations et aux structures la possibilité de faire face à des situations défavorables, de se rétablir et d'assurer leur continuité.

511. Principales activités prévues : Redonner confiance et se projeter ensemble vers l'avenir

Soutenir les jeunes en classe et leur proposer un environnement et des activités éducatives de qualité. Beaucoup d'apprenants portent un lourd fardeau émotionnel : ils peuvent avoir perdu des êtres chers, vu leur maison ou leur école détruite, ou avoir été témoins d'un conflit, souffrir de la faim et de la pauvreté. Cela peut devenir très difficile pour eux de revenir à l'école.

Conscients de ce défi, les enseignants mettent en œuvre des moyens innovants pour les accueillir à nouveau en classe : visite dans leur environnement quotidien ou professionnel, petit voyage d'étude, achat de matériel didactique, salles de classe adaptées et conforme à l'hygiène, activités culturelles et sportives, suivi de la formation par alternance... qui redonnent confiance en l'avenir pour chaque individu.

Aider les filles et les jeunes femmes à achever leur scolarité et leur permettre de mieux se faire entendre et d'agir et éliminer toutes les formes de violence sexiste au sein de la communauté éducative et dans leur village. Permettre aux femmes de participer à l'association et de prendre des responsabilités associatives.

Fournir un soutien financier, matériel et technique aux enseignants de ces systèmes abandonnés.

Nouer ou renouer le dialogue avec les familles. Comme les jeunes, les familles traversent des moments difficiles. Il appartient aux MFR de prendre contact avec elles, d'aller à leur rencontre, de nouer un dialogue constructif sur l'avenir de leurs enfants, de les conseiller sur le plan agricole, de les réunir lors d'un événement et d'une remise de prix, ainsi que de prévoir des actions de sensibilisation à la valeur de l'éducation, en particulier pour les filles.

Former les directeurs, chefs d'établissement, animateur de l'association. Rassemblements, échanges, formation, production d'outils.

Créer une cohésion de groupe et de corps grâce à la formation des formateurs. Les sortir de leur isolement. Prévoir des sessions de formation sur les techniques pédagogiques, les besoins affectifs des adolescents, les solutions éducatives présentes sur le terrain. Renforcer la fierté d'appartenir à un corps qui agit pour la jeunesse du pays.

Créer une cohésion de groupe parmi les responsables associatifs et les doter des outils nécessaires. Rassemblements nationaux ou régionaux ou inter-régionaux. Travail en commun sur le projet de chaque MFR et sur l'identification des risques et des solutions. Prendre conscience de la force du groupe.

Réfléchir au projet associatif et à un plan d'identification des risques. Identification des risques qui pèsent sur la MFR : risques naturels, risques liés à la scolarisation des jeunes, filles ou garçons, risques politiques, risques financiers, ressources humaines... Enjeux et solutions.

Introduire dans les programmes l'apprentissage de techniques agro-pastorales respectueuses de l'environnement : gestion des sols, préservation du couvert végétal, plantation de haies, utilisation de la matière organique, limitation des pesticides...

52. Résultats attendus et principales activités prévues (voir également l'annexe 2 : Cadre logique)

OS1. Proposer un environnement et des activités éducatives de qualité

Résultats attendus	Activités à développer	Indicateurs de suivi (pilotage des actions)	Indicateurs de résultat (les réussites)
R1.1 Amélioration de l'environnement de formation des jeunes (salle de classe, matériel pédagogique, ateliers...) R1.2 Amélioration de la qualité de la formation (apprentissage de base, outils de l'alternance...) R1.3 Augmentation du nombre de jeunes formés, en particulier du nombre de jeunes filles. R1.4 Développement de techniques agro-pastorales respectueuses de l'environnement	A1.1. Visites d'études organisées pour les jeunes A1.2. Voyage d'étude en vue de la cohésion du groupe et l'ouverture au monde et aux autres A1.3 Achat de matériel didactique ou équipement de salles de classe A1.4 Mise en place d'activités culturelles et sportives A1.5 Suivi de qualité et valorisation de la formation par alternance A1.6 Renforcement de l'instruction de base (écriture, lecture, calcul, informatique) A1.7 Éveiller les consciences à l'égalité des sexes A1.8 Développement la formation à l'agroécologie, la gestion de l'eau, la préservation des sols	Au fur et à mesure du déroulement du projet : IS1.1 Bilan des installations de base : - Une salle de classe propre, peinte, avec fenêtre, isolée froid/chaud, chauffée si besoin pour chaque groupe en formation, - Un bureau, une chaise pour chaque élève, - Un tableau noir, - Eau potable à disposition, latrines et douches IS1.2 Nombre de visites d'études IS1.3 Nombre de voyage d'étude IS1.4 Mise en œuvre de l'alternance...	IR1.1 Des salles de classes et un environnement permettant de travailler correctement IR1.2 Des installations sanitaires permettant d'améliorer la santé des élèves et leur bien-être IR1.3 Un ou des ordinateurs disponibles pour les élèves. IR1. 4 Création d'une petite bibliothèque, d'un terrain de sport IR1.5 Les élèves ont bénéficié d'une visite d'étude par session de formation IR1.6 Les élèves ont bénéficié d'un voyage d'étude/an IR7. Un plan de formation formalisé par groupe IR1.8 Un plan d'étude est prévu pour chaque séquence d'alternance IR1.9 Il existe un carnet de liaison...

OS2. Nouer ou renouer le dialogue avec les familles et les professionnels

Résultats attendus	Activités à développer	Indicateurs de suivi	Indicateurs de résultat
R2.1 Augmentation du nombre de parents impliqués dans les activités de la MFR R2.2 Satisfaction des parents sur le contenu de la formation R2.3 Dialogue avec les partenaires locaux renforcé R2.4 Amélioration de la condition féminine en milieu rural R2.5 Implication dans la préservation de la biodiversité et la lutte contre la déforestation	A2.1 Visites des parents à leur domicile A2.2 Organiser une journée de rentrée avec un déjeuner A2.3 Organiser au moins une journée technique, professionnelle ou sur l'environnement en direction des parents ou des professionnels A2.4 Inviter les parents à l'Assemblée générale A2.5 Associer les parents à des travaux d'entretien ou des activités de la MFR A2.6 Débattre avec les parents de la question de la formation des filles	IS2.1 Enregistrement des visites aux familles et aux maîtres de stage IS2.2 Organisation de l'AG IS2.3 Invitations envoyées aux parents IS2.4 Moyens de déplacement IS2.5 Présence d'un fichier de maîtres de stage IS2.6 Nombre de réunions dans le milieu auxquelles à participer le directeur et le président...	IR2.1 Une visite de famille/an IR2.2 Une visite de maître de stage par an IR2.3 Présence d'un moyen de locomotion (vélomoteur) à disposition des formateurs IR2.4 Au moins 60% des parents à l'AG IR2.5 Une journée de pré-rentrée par groupe de formation IR2.6 Une journée technique pour les professionnel/an IR2.7 une fête de la MFR/an...

OS3. Fournir un soutien matériel, technique et moral aux enseignants, aux directeurs et aux responsables associatifs

Résultats attendus	Activités à développer	Indicateurs de suivi	Indicateurs de résultat
R3.1 Chaque formateur a suivi une formation pédagogique R3.2 Les directeurs et les responsables associatifs ont bénéficié de plusieurs rassemblements nationaux R3.3 Ébauche d'un projet associatif local écrit et d'un plan d'identification des risques	A3.1 Regroupement national des Présidents directeurs A3.2 Regroupements et formation des bénévoles associatifs A3.3 Session de formation pédagogique A3.4 Ouverture de la MFR aux partenaires extérieurs	IS3.1 Copie des projets d'association et des plans de gestion des risques IS3.2 Nombre de regroupements et de formation/an IS3.3 Présence de bilan financier intermédiaire...	IR3.1 Au moins 80% des formateurs ont bénéficiés d'une formation pédagogique IR3.2 Tous les directeurs ont bénéficié de formations administratives, financières, techniques IR3.3 Tous les Trésoriers ont bénéficié d'une session de formation (comptabilité et budget) IR3.4 Tous les Présidents ont bénéficié d'une session de formation (projet associatif, gestion des risques, développement rural) IR3.5 L'ensemble du réseau a bénéficié d'un rassemblement national...

OT1 (principal). Favoriser l'égalité des sexes et l'autonomie des femmes et des jeunes filles

Résultats attendus	Activités à développer	Indicateurs de suivi (pilotage des actions)	Indicateurs de résultat (les réussites)
R1.1 Augmentation du nombre de jeunes filles formées R1.2 Participation des femmes à la gestion de l'exploitation agricole R1.3 Formation technique mixte R1.4 Développement de micros-activités permettant aux femmes d'accéder à un revenu autonome	A1.1. Visites chez les familles A1.2. Réunions avec les mères de famille A1.3 Éveiller les consciences à l'égalité des sexes A1.4 Développement des formations à l'économie et aux techniques agronomiques dans les formations féminines A1.5 Soutenir la création de petits ateliers gérés par les femmes : transformation d'un produit, ruchers, poulailler, jardin vivrier...	Au fur et à mesure du déroulement du projet : IS1.1 Bilan régulier des activités conduites avec les jeunes filles IS1.2 Nombre de visites aux familles IS1.3 Nombre de réunions avec le couple de parents, avec les mères seules	IR1.1 Évolution du nombre de filles scolarisées IR1.2 Conditions de scolarité des filles améliorées IR1.3 Implication des mères dans la gestion de la MFR IR1.4 Présence d'un atelier « petit élevage » ou d'un jardin potager

OBJECTIF TRANSVERSAL 2 : OT2. Réfléchir au projet associatif et à un plan d'identification des risques.

OBJECTIF TRANSVERSAL 3 : Agir pour pérenniser les MFR.

OBJECTIF TRANSVERSAL 4 : Former au développement durable.

(Voir déclinaison et détail Annexe 2 : Cadre logique)

53. Indicateurs agrégables (voir l'annexe 8 complétée)

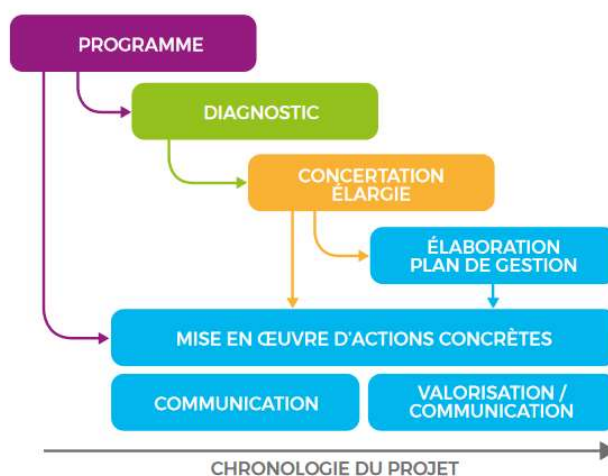
Indicateurs agrégables facultatifs de l'aide bilatérale française

Formation professionnelle	Capacité d'accueil des dispositifs de formation professionnelle soutenus par l'AFD
Environnement gestion des ressources naturelles	Superficies bénéficiant de programmes de conservation, restauration ou gestion durable de la biodiversité de type 3 (cas : développement de territoires cultivés ou transformés, avec objectif de conservation de la biodiversité)
Développement rural	Nombre d'exploitations agricoles familiales (EAF) soutenues (nombre d'EAF bénéficiaires clairement défini)

Deux indicateurs agrégables obligatoires de l'aide bilatérale française

Nombre de bénéficiaires totaux du projet	Nb de personnes	2 700
Dont nombre de bénéficiaires directs	Nb de personnes	1 270 (1 200 jeunes + 70 formateurs, directeurs)
Dont nombre de bénéficiaires indirects	Nb de personnes	1 000 familles ou professionnels

54. Modalités prévues en termes de renforcement de capacités des partenaires



A) Le renforcement des capacités peut être organisé, selon les 4 partenaires du projet, en cinq composantes qui se consolident l'une l'autre. Ainsi :

- L'amélioration de la connaissance de l'environnement de chaque MFR.
- Le changement des pratiques et des comportements des formateurs et des directeurs.
- Le développement des aptitudes, des compétences et de la performance des formateurs.
- L'accompagnement et l'appui technique des associations.
- La création de conditions favorables au développement des initiatives et des dynamiques aux différentes échelles, visent le renforcement des capacités de multiples bénéficiaires, à la fois acteurs et cibles des mesures de renforcement.

Il s'agit d'intervenir de manière que tous les acteurs puissent avancer de manière coordonnée, en touchant très largement les associations locales, les formateurs, les membres d'associations, les familles et les maîtres de stage.

Pour coller au plus près des besoins des différents acteurs et des enjeux locaux, ces composantes ont été déclinées en moyens d'action spécifiques selon une trame commune pondérée différemment selon les besoins.

L'amélioration de la connaissance de l'environnement de la MFR :

- Le recueil et la valorisation des capacités locales ;
- Les études techniques et scientifiques en appui aux projets ;
- La capitalisation des expériences à toutes les échelles (locale, territoriale et régionale) ...

Le changement des pratiques et des comportements des directeurs et des formateurs :

- L'accès à l'information, la sensibilisation ;
- Les formations ;
- L'expérimentation sur le terrain, la mise en action...

Le développement des aptitudes, des compétences et de la performance des formateurs :

- Les formations pédagogiques destinées aux formateurs ;
- Les séminaires, échanges, visites de terrain ;
- L'expérimentation sur le terrain, la mise en pratique et la mise en action ;
- L'accompagnement...

L'accompagnement et l'appui technique des associations :

- La mise en place d'outils de bonne gouvernance en matière de gestion de projet ;
- L'appui à la formulation de stratégies, au projet d'association par l'apport de méthodologie et de mise à disposition de spécialistes en animation de la démarche ;
- L'appui technique et administratif de l'équipe de l'UNMFRM dans la définition, le suivi et la mise en œuvre des projets et activités...

La création de conditions favorables au développement des initiatives et des dynamiques aux différentes échelles (individuelle, collective, locale, territoriale, régionale) :

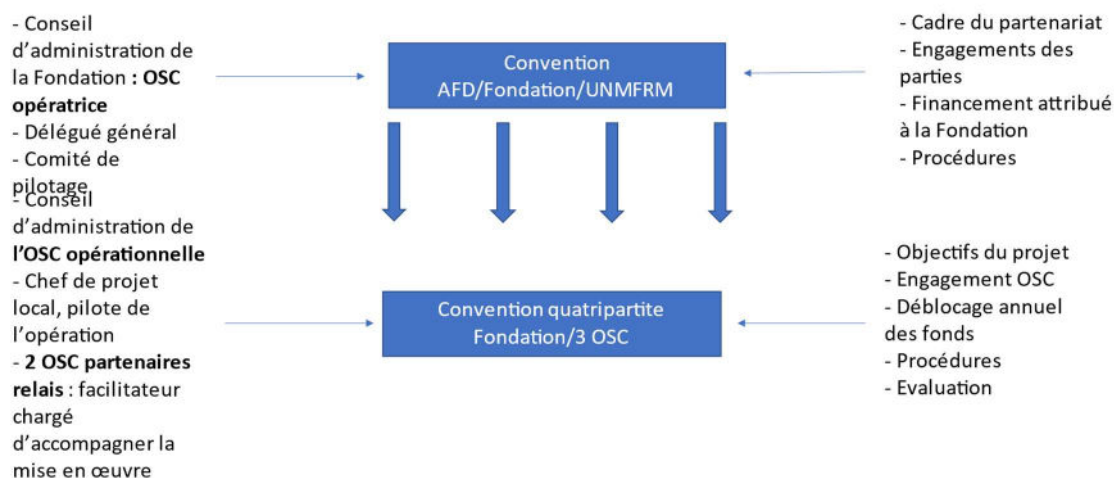
- Les approches employées : approche participative, approche processus, approche projet ;
- Les systèmes de gouvernance mis en place ;
- La mise en réseau au niveau de chaque territoire et au niveau régional ;
- Les séminaires, les ateliers régionaux et nationaux, les échanges d'expériences...

B) Nombre total d'OSC locales partenaires avec ou sans rétrocessions : 1 avec une rétrocession de 364 000 €.

C) Montant cumulé des rétrocessions prévues : 364 000 €.

55. Pilotage et gouvernance

Pour mener à bien ce projet, la Fondation MFR monde a recherché des synergies et des complémentarités avec d'autres réseaux : l'Union des MFR malgache, l'Union des MFR françaises, la Fédération régionale Normandie.



15

- A. Signature d'une convention de subvention entre l'AFD/Fondation MFR monde. Accord de rétrocession entre l'Union nationale des MFR malgaches et la Fondation des MFR.**
- B. Signature d'une convention quadripartite Fondation MFR monde/Union nationale des MFR malgaches/Fédération régionale des MFR de Normandie/Unmfreo :** cadre du partenariat, engagements des parties, rétrocession annuelle des fonds à l'Union malgache, rétrocession annuelle aux OSC locales (versement sous forme de subvention semestrielle sur les comptes bancaires des associations), procédures...
- C. Création d'un Comité de pilotage (CoPil)**

Un comité de pilotage est mis en place dans le cadre de la réalisation du projet. Il est composé des acteurs concernés choisis pour leur expertise. Il a pour mission de suivre le bon déroulement du projet dans le respect des objectifs à atteindre. Les réunions du comité de pilotage ont pour but de favoriser les échanges entre les différents intervenants et de vérifier que le projet se déroule en adéquation avec les enjeux définis. À ce titre le CoPil :

- Suit la progression et le déroulement du projet par rapport aux différentes étapes et aux échéances prévues ;
- Suit la consommation du budget initialement défini et alerte si surconsommation ;
- Donne son arbitrage sur des aspects bloquants et apporte d'éventuelles solutions ;
- Gère les risques, leur probabilité de survenance et anticipe des solutions ;
- Fait le point sur l'avancée des livrables prévus...

Composition du Comité de pilotage chargé de la déclinaison du projet AFD/Fondation MFR monde :

- La présidente de la Fondation ou son représentant
- Le Délégué général
- Un chargé de mission
- Le président de l'UNMFRM malgache ou son représentant
- Le directeur de l'UNMFRM malgache

- Un directeur de MFR malgache
- Le président de la FRMFREO Normandie ou son représentant
- La directrice de la FRMFREO Normandie ou son délégué chargé du dossier
- Un représentant de l'AFD

D. Mise en place d'un Comité technique (CT) chargé de la création des outils et d'évaluer les retours du terrain.

Il est composé de :

- Patrick GUES, Délégué général de la Fondation MFR monde
- Bruno de TARLE, Chargé de mission sur la mise en place des outils, le suivi financier et les mesures d'impact
- Le Directeur de l'UNMFR malgache
- Paul LETONDOT, Chargé du suivi de la coopération entre les MFR de Normandie et les MFR malgaches

E. Mobilisation des responsables associatifs et des directeurs des MFR malgaches. Nomination d'un correspondant local.

La Fondation applique le principe de « subsidiarité » qui consiste à « ne pas faire à la place des associations qu'elle soutient et de leurs réseaux.

56. Prise en compte des thématiques jeunesse, genre, biodiversité/climat, entrepreneuriat social

La Fondation MFR Monde ne s'inspire pas seulement des valeurs portées par le mouvement des MFR.

Elle s'engage également sur les objectifs de développement durable qui ont été adoptés en 2015 par l'ensemble des États Membres de l'Organisation des Nations Unies dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Ces objectifs sont un appel universel à l'action pour éliminer la pauvreté, protéger la planète et améliorer le quotidien de toutes les personnes. Ils reconnaissent que mettre fin à la pauvreté doit aller de pair avec des stratégies qui développent la croissance économique et répondent à une série de besoins sociaux, notamment l'éducation, la santé..., tout en luttant contre le changement climatique et la protection de l'environnement.

La Fondation adhère pleinement à ces objectifs ambitieux et entend participer, tant que faire ce peu, avec ses moyens, à leur réalisation (voir ci-dessous les objectifs visés).

17 objectifs pour transformer notre monde



L'ambition première de La Fondation MFR Monde est de répondre à **l'objectif 4 du PDD : Une éducation de qualité. Obtenir une éducation de qualité est le fondement pour améliorer la vie des gens et le développement durable.**

Mais par les programmes d'enseignement qu'elle soutient, sa capacité à mobiliser des groupements de base et ses actions transversales, elle intervient sur tous les objectifs qui sont interdépendants et sur 7 en particulier :

2. **Faim zéro** : Le secteur de l'alimentation et de l'agriculture offre des solutions clés pour le développement, et il est au cœur de l'éradication de la faim et de la pauvreté.
3. **Bonne santé et bien-être** : Donner les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges est essentiel pour le développement durable.
5. **Égalité entre les sexes** : L'égalité des sexes n'est pas seulement un droit fondamental de la personne, mais aussi un fondement nécessaire pour l'instauration d'un monde pacifique, prospère et durable.
6. **Eau propre et assainissement** : Une eau propre et accessible pour tous est un élément essentiel du monde dans lequel nous voulons vivre.
10. **Inégalités réduites** : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre
12. **Consommation et production responsables** : La consommation et la production durables visent à « faire plus et mieux avec moins ».
15. **Vie terrestre** : La déforestation et la désertification posent des défis majeurs au développement durable.

Ces objectifs seront pris en compte dans le projet à Madagascar. Les contenus éducatifs et pédagogiques intégreront ces différentes approches (voir tableau des activités prévues). Les ODD 2, 3, 5 et 15 sont particulièrement visés.

Jeunesse/Biodiversité/Entrepreneuriat :

- Les jeunes au niveau des MFR seront formés sur l'aspect protection de l'environnement, introduction de campagne de reboisement annuel au niveau de chaque MFR, fabrication de foyer améliorés, production des jeunes plants pour reboisement et agroforesterie, jardins familiaux, petits élevage, conservation des sols...
- Une formation à l'approche FBS (Farmer Business School) adopté au niveau des MFR, qui possèdent actuellement trois formateurs en cours de certification sur cette approche.

Pérennisation :

- Acquisition de la reconnaissance des MFR par le ministère de l'enseignement technique et formation professionnelle (07 sur 34 ont déjà cette reconnaissance actuellement) et plaider pour avoir une aide de l'État.
- Mise en place d'ateliers au niveau des MFR pour contribuer au fonctionnement : Vente jeunes plants, élevage à cycle court (poulets, porcins, pisciculture, apiculture), productions maraichères, cultures de rente : épices, vanille ...
- Offre de formation courte pour préparer à des spécialités et des métiers adaptés à une zone.

VI. RISQUES ET PÉRENNITÉ DU PROGRAMME : AUTONOMIE DES ACTEURS

61. Identification des risques liés au contexte et au projet et mesures correctives envisagées

611. Risques contextuels : cadre politique, économique, social, et environnemental

- Situation politique instable.
- Cyclones et tempêtes tropicales.

612. Risques opérationnels : risques techniques, financiers, partenariaux

- Un manque de ressources humaines au sein des 3 partenaires chargés d'accompagner le projet en particulier au niveau de l'Union malgache : renforcement de l'accompagnement par les partenaires.
- La difficulté pour mobiliser certains acteurs dans le temps (formateurs et directeurs des OSC locales) : campagne de sensibilisation appropriée, encouragements.
- Le renouvellement des personnes (turn-over des formateurs) : limiter les départs.
- La question des moyens en animation de l'Union nationale des MFR malgaches : accompagnement de l'Union française et de la FR Normandie.
- L'absence de communication et de diffusion des productions : rôle moteur et premier de la Fondation.

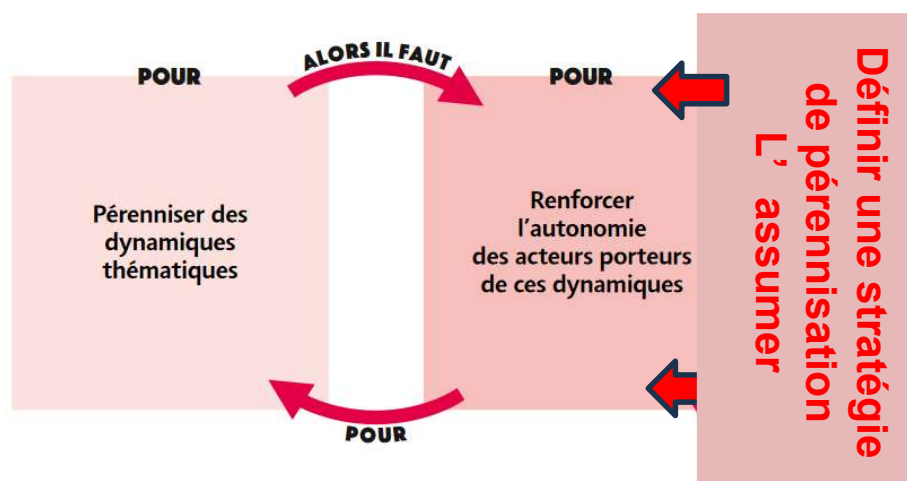
613. Risques sécuritaires : Peu probables. Programme qui est déployé par les associations malgaches sans présence permanente d'un chargé de mission français.

63. Conditions de pérennité et d'autonomisation du projet

A. Stratégie de pérennisation : l'autonomie

Les quatre partenaires du projet ont défini une stratégie de pérennisation centrée sur l'autonomie des acteurs. En effet, il est rapidement apparu que la pérennisation des dynamiques souhaitées devait passer par l'autonomie des acteurs porteurs de ces dynamiques.

La Fondation applique le principe de « subsidiarité » qui consiste à « ne pas faire à la place des associations qu'elle soutient et de leurs réseaux.



B. Autonomiser en accompagnant

Dans l'accompagnement à l'autonomie, un prérequis essentiel est d'avoir une perception claire des organisations à accompagner, de leur besoin puis de leur demande d'accompagnement. Cela permet de distinguer nettement les rôles et responsabilités réciproques et de se projeter dans l'accompagnement nécessaire. Un autre prérequis est de prendre de la distance vis-à-vis des organisations, pour bien les appréhender et être plus tard en capacité de faire des choix en fonction de critères objectifs et transparents (et donc de renoncer à accompagner tout le monde). Les partenaires du projet ont ainsi réalisé un travail préalable de clarification puis de caractérisation des cibles.



POINT MÉTHODOLOGIQUE CLÉ

FOCUS SUR L'ACCOMPAGNEMENT

Dans son sens littéral, l'accompagnement peut être défini comme le fait de « se joindre à quelqu'un, pour aller où il va, en même temps que lui »*. Il vise toujours à renforcer l'autonomie de l'acteur, en fonction de sa demande et en respect de ses propres objectifs.

En tant que pratique professionnelle, l'accompagnement peut se décliner en différents types d'appuis complémentaires apportés aux acteurs individuels ou collectifs (organisations) tel que :

- Apports d'expertise, de connaissances
- Appuis conseils ciblés qui visent à apporter des solutions contextualisées
- Coaching de personnes et d'équipes
- Animation et facilitation de groupes
- Mise en réseau d'acteurs
- Médiation entre des acteurs

L'accompagnement s'adapte en fonction des phases du processus de renforcement de l'acteur :

- En amont du processus de renforcement, l'accompagnement consiste à accompagner l'acteur dans l'élaboration de sa vision, de ses objectifs, de ses besoins et demandes de renforcements, puis à négocier le renforcement avec des partenaires ou des tiers ;
- Pendant le processus de renforcement, il s'agit d'accompagner au changement des acteurs et de les appuyer dans le pilotage des actions de renforcement ;
- Et en aval du processus de renforcement, apporter un appui à l'évaluation des résultats atteints, et à l'apprentissage autour de l'expérience menée.

Tenir une posture d'accompagnement demande une vigilance particulière, pour se replacer régulièrement « au bon endroit ».

* Maela Paul, *L'accompagnement, une posture professionnelle spécifique*, L'Harmattan, 2004.

C. Solidité économique et financière des MFR

L'objectif de l'opération envisagée est de permettre aux MFR de Madagascar de se développer dans de bonnes conditions afin de recruter des élèves, de s'insérer dans le dispositif national de formation, de tisser des liens avec les organisations paysannes.

D. Transfert de compétences

Le contenu du projet prévoit une partie « formation » très importante en direction des acteurs de la gouvernance associative et en direction des salariés.

E. Préservation des ressources naturelles

Inscrit dans le projet de la Fondation MFR Monde qui porte une grande attention à cette problématique.

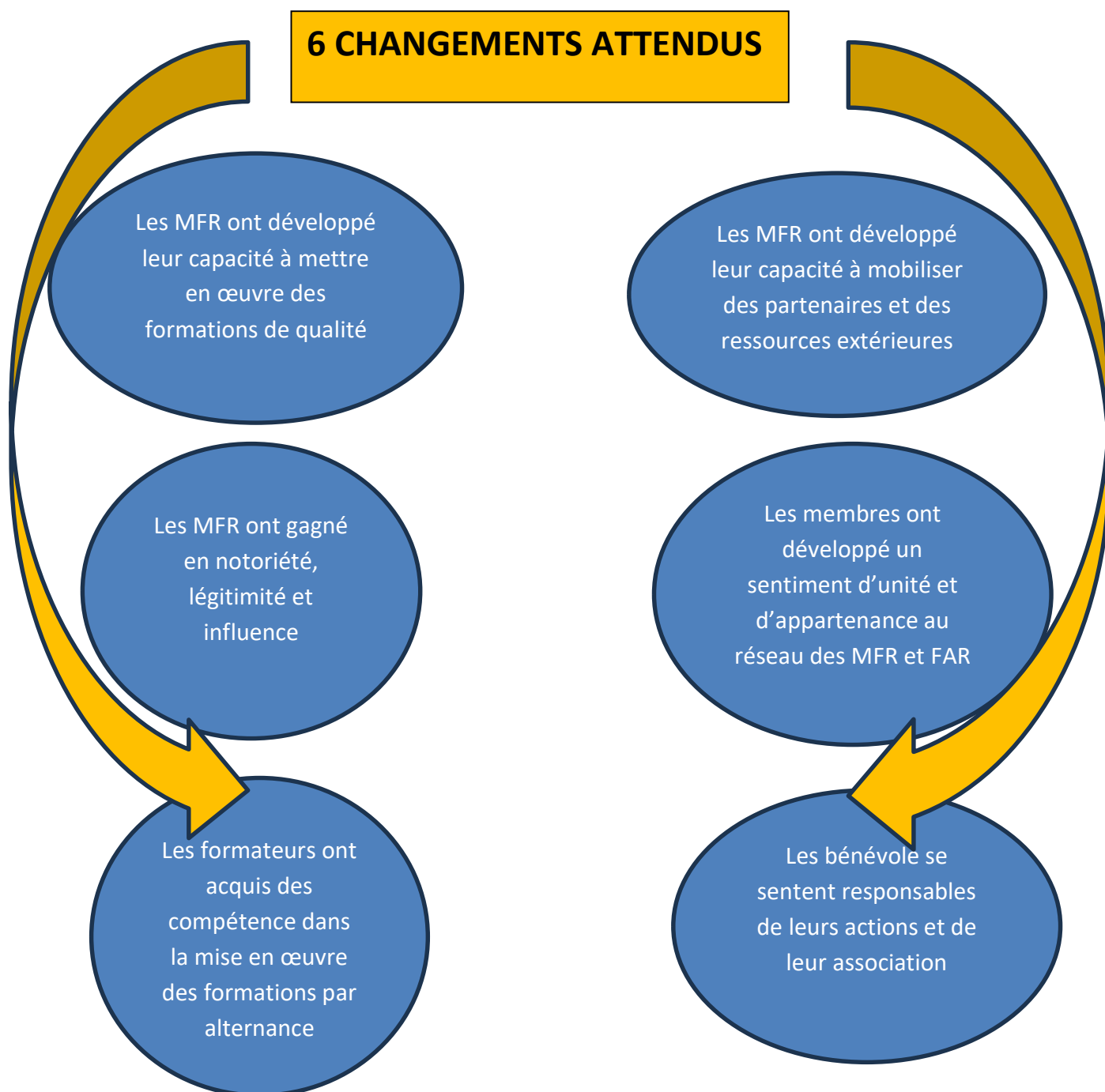
F. Changement d'échelle

Le changement d'échelle pour la Fondation ne sera pas immédiat. Cependant, si la campagne qu'elle mène d'augmenter son fonds associatif aboutie et se créer ainsi des ressources supplémentaires, elle envisage de poursuivre des actions pluriannuelles sur un ou deux projets par an.

G. Fin du projet

La Fondation MFR n'a pas vocation à soutenir un réseau. Elle est là pour apporter des aides ponctuelles pour appuyer un projet précis et circonscrit dans le temps ou pour répondre à des urgences ou des situations exceptionnelles.

64. Résultats envisagés dans le cas des MFR de Madagascar



VII. ACTIVITÉS TRANSVERSALES : AUDIT, CAPITALISATION, COMMUNICATION, EADSI ET ÉVALUATION

71. Modalités d'audit : L'audit externe

Le Fondation des MFR Monde programmera deux types d'audit : elle fera appel à son commissaire aux comptes pour réaliser un **audit externe** sur les aspects financiers du programme, elle commandera **une évaluation globale** du programme à un cabinet indépendant.
L'audit externe financier s'effectuera en deux temps :

- Contrôle de la tenue des comptes ;
- Examen des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, annexe).

L'audit financier externe sera déployé pour **vérifier les opérations comptables et les états financiers du programme.**

Le professionnel choisi devra notamment vérifier les documents comptables, contrôler les différentes opérations financières, évaluer le contrôle interne ou encore étudier la gestion comptable de l'opération.

L'auditeur sera chargé de produire un rapport avec ses conclusions et des directives.

La Fondation des MFR Monde possède **un label délivré par IDEAS et une charte éthique interne.**



72. Risque fiduciaire (voir l'annexe 5 complétée)

La Fondation des MFR Monde respecte les règles de déontologie suivantes :

- Possession d'un label et une charte éthique.
- Respect des règles de l'OIT (Organisation Internationale du Travail).

La Fondation a de bonnes pratiques de gouvernance et de transparence dans les processus de décision : son fonctionnement est conforme aux statuts.

Elle a des règles de contrôle interne : existence et diffusion des rapports d'activité de l'association, des rapports moraux de la présidente, disponibilité sur le site internet des rapports de projets et des rapports d'évaluation ; existence d'une commission des finances, d'un comité de donateurs, d'un comité d'audit interne indépendant...

La Fondation a des règles de contrôles externes : commissaire aux comptes, ministère de l'Intérieur, préfecture, Cour des Comptes...

Elle a aussi une politique de transparence de l'information financière adaptée aux différents publics auxquels elle s'adresse : certification et publicité des comptes annuels, communication de

documents de synthèse (comptes de résultat/ bilans), établissement d'un compte d'emploi des ressources collectées auprès du public...

Concrètement, les flux financiers et les contrôles prévus seront les suivants :

1. **L'AFD**, à la suite de la signature d'une convention de subvention entre l'AFD et La Fondation MFR monde et d'un accord de rétrocession avec l'Union des MFR de Madagascar, verse une subvention de 195 000 € à la Fondation des MFR dans le monde sur son compte bancaire IBAN FR76 1820 6004 3300 6977 3500 153 au CREDIT AGRICOLE domicilié en France. Ce montant est enregistré dans les recettes sous un numéro comptable spécifique « Opération Madagascar ». Cette ligne comptable est abondée de 181 000 € sur les fonds de la Fondation au fur et à mesure de la collecte et de la durée de l'accord.

2. **La Fondation des MFR** rétrocède (comptabilisé dans ses dépenses sous un numéro comptable spécifique « Opération Madagascar ») à l'Union nationale des MFR malgaches sur son compte bancaire IBAN MG46 0000 5000 0112 8737 0020 094 domicilié à la BNI-CA à Antananarivo à Madagascar :

- En début d'année N la somme de 105 400 € (3 100 € * 34 centres). À la fin de l'année N une évaluation de la consommation et du travail réalisé sera réalisée avant de procéder au versement de l'année N+1.
- Sur présentation de fiches projet et de budgets prévisionnels par l'UNMFR malgache les sommes nécessaires à l'organisation de sessions pédagogiques, de formation, de rassemblements régionaux ou nationaux. Le total de ces sommes ne devra pas dépasser 34 913 euros sur 3 ans. L'UNMFR malgache justifiera les sommes engagées sur ces formations par la remise d'un bilan à la Fondation.
- La prise en charge d'un auditeur financier dans la limite de 12 887 €.

Le commissaire aux comptes de la Fondation suivra particulièrement ces procédures vérifiées en amont par le comptable.

3. **L'UMFR malgache** rétrocède, après l'avoir reçu sur son compte, immédiatement et annuellement la somme de 105 400 €, répartie entre chacune des 34 OSC locales (3 100 €/OSC), en un ou deux versements. Elle conservera la preuve de ce paiement pour chaque association et le transmettra à la Fondation.

Elle tiendra une comptabilité sur chaque session ou rassemblement organisé par ses soins. Elle fera parvenir cette comptabilité à la Fondation qui pourra lui réclamer les justificatifs des dépenses enregistrées.

L'Union malgache fera appel à une personne reconnue comme expert indépendant pour certifier ses comptes chaque année qui seront tenus par le comptable de l'Union malgache.

L'Union malgache bénéficie d'une aide 12 887 € sur le programme pour financer l'expertise comptable nécessaire.

4. **Chaque OSC locale** reçoit la subvention annuelle qui lui est attribuée. Elle tient une fiche comptable simple sur l'utilisation de ces fonds : une fiche « Actions éducatives » (moyens dont les jeunes sont les principaux bénéficiaires), une fiche « Dialogue et présence aux terrains » (moyens dont les familles et les professionnels sont les principaux bénéficiaires) et enfin une troisième fiche « Soutien à l'équipe » (moyens dont les formateurs ont les principaux bénéficiaires). Chaque OSC emploie les moyens attribués en fonction de son projet local et de ses besoins prioritaires. La seule contrainte est d'utiliser au moins 50 % du budget pour des actions éducatives auprès des jeunes.

Elle retournera en fin d'année ces 3 fiches comptables à l'UNMFR malgache qui les contrôlera puis qui les transmettra à la Fondation. L'UNMFR malgache et la Fondation se réservent le droit de demander les justificatifs de ces dépenses.

5. La Fondation, par sondage, vérifiera également la véracité des fiches remontées. Il y aura une double validation, une de la part de l'Union malgache, une par la Fondation. Les comptes seront ensuite entérinés par des experts indépendants.

73. Actions de capitalisation



Le plan de capitalisation consiste à prévoir, dès le début du programme, ce qui restera au bout des trois ans. L'ambition de la Fondation MFR Monde et de ses partenaires est d'envisager une capitalisation qui servira à garder une trace de ce qui a été fait et à centraliser, à deux niveaux :

- Les productions du projet,
- Comment le projet a été piloté ?

731. Actions de capitalisations prévues : nature et objectifs

Plusieurs types de capitalisations sont envisagées :

- La capitalisation des productions (ressources créées, protocoles, résultats d'expérimentation, contenu des sessions de formation, rapport d'évaluation...).
- La capitalisation de valorisation, « l'historique » du projet, dans l'idée d'une transmission à autrui, pour chaque OSC locale, pour les partenaires, pour les Institutions.
- La capitalisation de l'expérience du pilotage du projet (dates, acteurs, personnes impactées, etc.) dans l'idée de « si c'était à refaire, de quoi j'aurai besoin ?

732. Publics visés

- Formateurs et directeurs des MFR
- Présidents des MFR
- Membres des équipes des partenaires
- Membres des conseils d'administration des partenaires
- Élus politiques et ministères de Madagascar
- Services de l'État de Madagascar
- AFD

733. Modes de diffusion prévus

Types de capitalisation	Forme	Échéancier	Diffusion
Capitalisation des productions	Fiches produites Rapport d'évaluation	1/an En fin de programme	Envoi courrier et mail Edition du rapport Publication site web
Capitalisation de valorisation	Bilan annuel	1/an	Envoi courrier et par mail Publication site web
Pilotage du projet	Compte-rendu des Comités de pilotage et technique	À chaque réunion	Par mail

74. Actions de visibilité et/ou de communication prévues (voir paragraphe ci-dessus)

741. Actions de communication prévues : nature et objectifs

“En tant qu’institution financière et opérateur de la politique publique de développement et de solidarité internationale de l’État français, l’Agence française de développement (AFD) est tenue à une exigence de transparence et de redevabilité vis-à-vis des citoyens français, mais aussi des bénéficiaires de ses financements. À ce titre, l’AFD doit s’assurer de la visibilité de son soutien sur tous les projets et programmes qu’elle cofinance.

La convention de financement qui lie l’AFD et l’OSC spécifie une visibilité du projet de niveau 1 ou de niveau 2. Le choix d’un niveau 1 ou 2 de communication est déterminé par l’OSC et l’AFD au cours de l’instruction du projet.”

La Fondation créera une page spécifique sur son site pour décliner le projet au fur et à mesure de son déroulement (en temps réel). Elle présentera dans « L’Écho de la Fondation » (bulletin envoyé à tous les donateurs réels et potentiels) le projet et le financement accordé par l’AFD puis les résultats. L’Union malgache fera de même dans son pays.

742. Publics visés

- Formateurs et directeurs des MFR
- Présidents des MFR
- Membres des équipes des partenaires
- Membres des conseils d’administration des partenaires
- Élus politiques et ministères de Madagascar
- Services de l’État de Madagascar
- Grand public et donateurs de la Fondation
- AFD

743. Supports choisis et modes de diffusion prévus

Le budget mobilisable pour cette évaluation est évalué à 15 000 € TTC. Ce montant doit comprendre l’ensemble des frais nécessaires pour la réalisation des opérations de communication. La somme sera arrêtée d’un commun accord avec l’AFD.

Suivant la décision retenue, la Fondation envisage de se faire épauler par la société « Les Enchanteurs ».

75. Actions d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale

L'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI) est depuis ses débuts un pilier des activités des MFR. Elles ont pour objectifs :

- Informer et former les formateurs sur des sujets éthiques, de solidarité internationale ou de développement durable ;
- Interpeller et sensibiliser les élèves et leurs familles sur des problématiques environnementales, humaines, sociétales, politiques...
- Mobiliser les associations MFR et leurs bénévoles pour questionner les grands enjeux de notre société.

Lors du séminaire des MFR à l'Unesco en décembre 2015, s'est manifestée la volonté de traduire en actions concrètes le travail engagé sur l'Éducation aux mondes et aux autres (EMA). Le mouvement a retenu l'idée la notion de « l'engagement » avec tous les groupes, tous les âges, tous les secteurs professionnels.

L'engagement consiste à agir dans la société, aux niveaux local et mondial, pour impulser le changement. Cette démarche de responsabilité se fait individuellement (vote, choix de consommation...) et/ou collectivement (associations, collectifs, syndicats...).

L'engagement recouvre des formes diverses, ponctuelles ou continues, dans des domaines variés (social, économie, environnement, politique, sport...).

Se situant dans le champ de l'éducation, chaque MFR a donc pour mission d'accompagner les publics à devenir des citoyens engagés à l'écoute de l'autre.

Avec l'alternance, il revient à la MFR de faire vivre aux personnes des expériences, ensuite de les aider à conscientiser les différentes dimensions de l'engagement et enfin, de leur laisser la liberté de s'engager. Cela se construit dans le temps et peut s'organiser dans un parcours progressif pensé par les administrateurs et les salariés de la MFR.

751. Actions d'ECSI prévues : Il est prévu également que chaque MFR de Madagascar accentue l'ouverture au monde et aux autres. Pour ce faire un voyage d'étude dans une autre région que celle de la MFR sera déjà une étape importante pour ces jeunes ruraux qui ont peu voyagé.

Il s'agit aussi dans le cadre des activités de la MFR ou de stage de prendre progressivement des responsabilités, d'apprendre à travailler en groupe. Des Plans d'étude permettront d'explorer l'environnement de la MFR, de connaître la commune, de rencontrer des élus.

Des échanges en distanciel sont prévus avec les élèves des MFR de Normandie.

752. Publics visés : Les 1 200 jeunes scolarisés dans les MFR de Madagascar.

753. Méthodes, supports et modes de diffusion prévus : Chaque MFR organise les activités dans ce domaine comme elle l'entend et en fonction de son expérience.

754. Nos compétences dans ce domaine : « Ouverts aux autres, ouverts au monde », tel pourrait être aussi le slogan du mouvement des MFR qui sont toujours en éveil, toujours prêts à découvrir de nouveaux horizons.

Les MFR sont reconnues pour le travail de fond qu'elles réalisent avec leurs élèves et leurs stagiaires en termes de citoyenneté et d'ouverture au monde.

Elles sont le premier partenaire de l'Agence Erasmus en France pour le nombre de jeunes envoyés en stage à l'étranger.

76. Évaluation

761. Évaluation prévue, objectifs et attentes

L'évaluation portera sur ensemble du programme sur la durée de 3 ans. Elle s'appuiera sur les contributions de l'ensemble des parties prenantes. Elle devra être réalisée de façon externe et indépendante et sera supervisée par les équipes responsables du suivi du projet. Une évaluation intermédiaire devra permettre à la Fondation MFR monde d'analyser son avancement et de redéfinir ses objectifs au besoin. Les apprentissages de l'évaluation serviront de base pour capitaliser sur les bonnes pratiques.

Cette évaluation aura pour objectifs de :

- Fournir à l'AFD une appréciation du bon déroulement du programme.
- Fournir à la Fondation MFR monde une analyse critique du travail mis en œuvre dans le cadre du programme.
- Proposer des axes d'amélioration pour les MFR de Madagascar comme :

- Estimer la qualité des formations des MFR et la qualité de l'environnement éducatif des jeunes.
- Mesurer la part du nombre de jeunes formés en MFR au sein du système national de la formation agricole et rurale.
- Apprécier l'évolution de la place des MFR au sein du SNFAR.
- Sonder les acteurs du programme : élèves, formateurs, familles, professionnels.

Au niveau de la pérennité financière des MFR, les auditeurs ne pourront pas faire l'impasse de ne pas analyser les budgets des MFR et de présenter un modèle économique théorique adapté aux MFR de ce pays.

Ils feront également des préconisations sur un enjeu essentiel : la certification et la reconnaissance des formations.

L'évaluation devra consacrer une partie de son analyse à un point d'attention important : l'ancrage et l'appropriation locale du projet.

Des recommandations seront formulées afin de permettre à la Fondation MFR monde de pérenniser les points forts de sa mise en œuvre, d'exploiter ses marges de progrès et de prendre en compte les différents points de vigilance qui auront été identifiés. Les recommandations permettront également, si nécessaire, de revoir la stratégie de mise en œuvre pour des projets ultérieur.

762. Méthodologie d'évaluation, modalités de mise en œuvre et de collecte de données, échéancier/calendrier

L'ensemble des documents nécessaires à l'évaluation concernant le programme seront mis à la disposition de l'évaluateur, notamment : documents du programme, questionnaires d'évaluations, rapports intermédiaires et finaux des partenaires, etc.

L'évaluation du programme devra être réalisée de manière participative et représentative de l'ensemble des acteurs impliqués.

Une réunion de cadrage aura lieu au début de la mission.

Les questions centrales à se poser :

Pertinence et cohérence

- Les activités menées et les résultats observés sont-ils compatibles avec les effets et l'impact attendus ?
- Le programme, ses activités et ses objectifs sont-ils toujours pertinents et cohérents avec les besoins du réseau des MFR et des groupes cibles (jeunes, familles, formateurs, responsables associatifs...) ?
- Les différents moyens d'action déployés sont-ils adaptés aux contextes politiques et culturels de Madagascar ?

Efficiences et efficacité

- Les ressources (humaines, matérielles, financières, etc.) ont-elles été utilisées de manière efficiente ?
- Comment les obstacles rencontrés ont-ils été surmontés / contournés ? Certaines activités doivent-elles être renforcées / réduites / modifiées ?
- Le programme permet-il de renforcer l'ancrage et l'appropriation locale des initiatives structurelles portées par la Fondation ?

Impact et durabilité

- L'impact (positif/négatif, direct/indirect) du projet est-il déjà observable ?
- La logique d'intervention du projet permet-elle de renforcer l'impact de la Fondation ? Dans quelle mesure ?

763. Profils, moyens et partenaires impliqués

La préférence sera donnée aux consultants ayant des expertises pertinentes et proposant une méthodologie d'évaluation participative. Les compétences suivantes seront recherchées :

- Expertise en évaluation de réseaux ;
- Expertise en évaluation des systèmes éducatifs ;
- Expertise en évaluation du fonctionnement des associations ;
- Compétences et expérience significative en évaluation de projets (méthodologie, conduite d'entretiens, analyse, écriture de rapports, etc.), notamment dans les pays éligibles à l'aide publique au développement et sur les questions de développement des territoires ;
- Expérience de travail sur des projets financés par l'Agence Française de Développement ;
- Français et anglais parlés et écrits couramment.

Le budget mobilisable pour cette **évaluation est évalué à 25 000 € TTC**. Ce montant doit comprendre l'ensemble des frais nécessaires pour la réalisation de la mission d'évaluation. La somme sera arrêtée d'un commun accord avec l'AFD.

Les parties prenantes à impliquer dans l'évaluation seront :

- L'équipe du siège de la Fondation
- Les équipes de l'UNMFR malgache
- L'équipe de la FRMFR Normandie
- Les correspondants et les représentants locaux
- L'AFD

VIII. RESSOURCES HUMAINES ET MOYENS TECHNIQUES PRÉVUS PAR LE PROJET : VALORISER LES PERSONNES EN PLACE

81. Ressources humaines mobilisées

811. Nature des ressources humaines mobilisées

Le programme est conçu pour fonctionner avec des équipes en place :

- Les équipes de salariés des OSC locales chargées de mettre en œuvre le projet.
- L'équipe de l'Union des MFR malgaches chargé d'animer le programme.
- Le chargé de coopération de la FR des MFR Normandie.
- L'expert de l'UNMFREO basé à Madagascar.

812. Pérennité des ressources humaines : Ces ressources sont pérennes dans le temps et non liées à la durée du programme.

8.2. Moyens matériels mobilisés significatifs

821. Moyens matériels prévus : Aucun moyen significatif est nécessaire pour la réalisation du programme qui s'appuie sur les équipements des OSC locales si ce n'est par exemple l'achat de vélomoteurs pour le déplacement des formateurs, de vélo pour les jeunes, de matériaux pour la réfection des salles de classe...

822. Modalités d'achat et de transfert à la fin du programme : RAS.

IX. COMMENTAIRES RELATIFS AU BUDGET PRÉVISIONNEL (VOIR ANNEXE 1) : UN BUDGET RÉALISTE QUI TIEN COMPTE DES CAPACITÉS DES OSC

Les fonds non affectés dits fonds libres (non affectés à un projet ou à un pays) en 2021/2022 et 2022/2023 reçus par la Fondation MFR Monde ont été respectivement proches de 70 000 € et 90 000 €. Ils permettent d'honorer le projet présenté car c'est sur ces fonds que la Fondation financera en grande partie le projet (3 fois x 60 000 € soit 180 000 €).

Le budget annuel du projet est en dessous des 70% de la moyenne des ressources de la Fondation sur 3 ans. La demande de subvention se situe entre 200 000 € et 500 000 €. L'Actif de la Fondation devrait s'élever à la fin de l'exercice 2022/2023 à près de 2 000 000 €. Les budgets consolidés des 3 partenaires approchent les 10 millions d'euros.

9.1. Les dépenses prévisionnelles

Le projet a été conçu de façon simple et pragmatique afin d'aider directement les 34 OSC MFR locales.

Chaque OSC locale reçoit la subvention annuelle qui lui est attribuée (3 100 €). Elle tient une fiche comptable simple sur l'utilisation de ces fonds : une fiche « Actions éducatives » (moyens dont les jeunes sont les principaux bénéficiaires), une fiche « Dialogue et présence aux terrains » (moyens dont les familles et les professionnels sont les principaux bénéficiaires) et enfin une troisième fiche « Soutien à l'équipe » (moyens dont les formateurs sont les principaux bénéficiaires). Chaque OSC emploie les moyens attribués en fonction de son projet local et de ses besoins prioritaires.

La seule contrainte est d'utiliser au moins 50 % du budget pour des actions éducatives auprès des jeunes et de retourner chaque année, en fin d'année scolaire, ces 3 fiches comptables à l'UNMFR malgache qui les transmettra à la Fondation. L'UNMFR malgache et la Fondation se réservent le droit de demander les justificatifs de ces dépenses.

Le deuxième poste de dépense concerne des sessions pédagogiques ou des rassemblements organisés au niveau national par l'UNMFRM. Celle-ci tiendra une comptabilité sur chaque session ou rassemblement organisé par ses soins. Elle fera parvenir cette comptabilité à la Fondation qui pourra lui réclamer les justificatifs des dépenses enregistrées.

9.2. Les ressources prévisionnelles

Résumé des sources de financements

Financiers	Activités	Coûts	%
AFD	Projet direct	195 000 €	50 %
	Com/Évaluation	40 000 €	
	Total	235 000 €	
OSC Opératrice	Projet direct	181 000 €	50 %
	Valorisation	15 000 €	
OSC Partenaires	Valorisation	39 000 €	
Total général	-	470 000 €	100 %

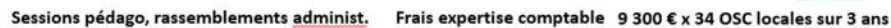
X. MODALITÉS D'ENCADREMENT DU RISQUE FIDUCIAIRE (VOIR ANNEXE 5)

La notion de risque fiduciaire doit être entendue comme renvoyant à la bonne gouvernance financière au sein de chaque contrepartie. Cette notion inclut le risque de corruption et de fraude et les aspects liés à la gouvernance interne (il est question des mesures, des règles, des procédures et des processus organisationnels permettant d'appréhender la manière dont la contrepartie est dirigée, administrée et contrôlée).

L'AFD porte une attention particulière sur le risque engendré par le non-respect par la contrepartie des conditions d'usage ou de durée des fonds qui lui ont été transférés. Cela implique de la part de la contrepartie un comportement responsable, transparent et respectueux des ressources qui lui sont confiées par l'AFD.

Veuillez détailler l'intégralité du circuit financier de ce projet (du décaissement jusqu'au bénéficiaire final). Vous devez préciser les différents intervenants et leurs rôles (qui contrôle les flux, domiciliation du ou des compte(s) bancaire(s) émetteurs et récepteurs, etc.). La réponse prendra, si possible, la forme d'un schéma.

10.1 Les flux financiers



10.2. Rappel des procédures (voir paragraphe 7.2) :

1. **L'AFD**, à la suite de la signature d'une convention de subvention avec la Fondation MFR monde, verse une subvention de 195 000 € à la Fondation des MFR dans le monde sur son compte bancaire IBAN FR76 1820 6004 3300 6977 3500 153 au CREDIT AGRICOLE domicilié en France. Ce montant est enregistré dans les recettes sous un numéro comptable spécifique « Opération Madagascar ». Cette ligne comptable est abondée de 181 000 € sur les fonds de la Fondation au fur et à mesure de la collecte et de la durée de l'accord.

2. **La Fondation des MFR** rétrocède, après signature d'un accord de rétrocession, (comptabilisé dans ses dépenses sous un numéro comptable spécifique « Opération Madagascar ») à l'Union nationale des MFR malgaches sur son compte bancaire IBAN MG46 0000 5000 0112 8737 0020 094 domicilié à la BNI-CA à Antananarivo à Madagascar :

- En début d'année N la somme de 105 400 € ($3\,100\,€ \times 34$ centres). À la fin de l'année N une évaluation de la consommation et du travail réalisé sera réalisée avant de procéder au versement de l'année N+1.
- Sur présentation de fiches projet et de budgets prévisionnels par l'UNMFR malgache les sommes nécessaires à l'organisation de sessions pédagogiques, de formation, de rassemblements régionaux ou nationaux. Le total de ces sommes ne devra pas dépasser 34 913 euros sur 3 ans. L'UNMFR malgache justifiera les sommes engagées sur ces formations par la remise d'un bilan à la Fondation.
- Une subvention annuelle de 4 000 € maximum consacrée aux défraiements d'un expert-comptable et d'un commissaire aux comptes.

3. **L'UMFR malgache** rétrocède, après l'avoir reçu sur son compte, immédiatement et annuellement la somme de 105 400 €, répartie entre chacune des 34 OSC locales (3 100 €/OSC). Elle conservera la preuve de ce paiement pour chaque association et le transmettra à la Fondation. Elle tiendra une comptabilité sur chaque session ou rassemblement organisé par ses soins. Elle fera parvenir cette comptabilité à la Fondation qui pourra lui réclamer les justificatifs des dépenses enregistrées.

4. **Chaque OSC locale** reçoit la subvention annuelle qui lui est attribuée. Elle tient une fiche comptable simple sur l'utilisation de ces fonds : une fiche « Actions éducatives » (moyens dont les jeunes sont les principaux bénéficiaires), une fiche « Dialogue et présence aux terrains » (moyens dont les familles et les professionnels sont les principaux bénéficiaires) et enfin une troisième fiche « Soutien à l'équipe » (moyens dont les formateurs ont les principaux bénéficiaires). Chaque OSC emploie les moyens attribués en fonction de son projet local et de ses besoins prioritaires. La seule contrainte est d'utiliser au moins 50 % du budget pour des actions éducatives auprès des jeunes. Elle retournera en fin d'année ces 3 fiches comptables à l'UNMFR malgache qui les transmettra à la Fondation. L'UNMFR malgache et la Fondation se réservent le droit de demander les justificatifs de ces dépenses.

5. **L'AFD prend en charge un budget complémentaire pour la communication et l'évaluation** du projet (estimé à 40 000 €) dont le montant définitif et les modalités seront définies dans l'accord de partenariat.

6. **Une convention quadripartite entre la Fondation des MFR dans le monde, l'Union des MFR malgache, l'Union nationale des MFR de France et la Fédération régionale des MFR de Normandie** définit le rôle de chaque partenaire et les moyens apportés par chacun d'eux :

- La Fondation prend en charge sur son budget propre la gestion de ce dossier (frais administratifs, financiers et ressources humaines dévolues au suivi) pour un montant de 15 000 €.
- La Fondation des MFR dans le monde bénéficie d'une subvention de 12 000 € pour assurer le suivi financier de l'opération.
- L'Union des MFR malgache prend en charge sur son budget propre la gestion de ce dossier (frais administratifs et ressources humaines dévolues pour le suivi, l'animation et l'accompagnement) pour un montant équivalent de 15 000 €.
- L'UNMFREO met à disposition ses ressources humaines (expertise et accompagnement) pour un montant de 12 000 €.
- La Fédération régionale des MFR de Normandie met à disposition ses ressources humaines (animation et accompagnement) pour un montant de 12 000 €.

Cette valorisation représente un montant de 54 000 €. (11% du projet).

Votre institution a-t-elle déjà réalisé un ou des projets financés par l'AFD ?

☐ Oui ☒ Non

XI. CONTRIBUTION DU PROJET AUX ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Madagascar est considérée comme un « *hot spot* » de la biodiversité, tant terrestre que marine, du fait de son insularité, de sa position tropicale et de l'endémisme très prononcé de ses espèces. Mais Madagascar reste également un pays majoritairement agricole, parmi les plus pauvres du monde. Or l'incidence de la pauvreté rurale peut laisser présager une pression importante des activités agricoles sur les ressources naturelles, notamment forestières. Il y a par ailleurs peut-être moins d'alternatives de génération de revenus que dans d'autres pays pour les populations rurales, dans la mesure où l'émigration joue un rôle marginal et le taux d'urbanisation est encore relativement faible.

Madagascar, peut-être justement du fait de ces caractéristiques, est aussi un des pays où la gestion de l'environnement et le développement durable ont été au centre des politiques publiques impulsées et appuyées par les bailleurs de fonds, depuis le premier plan national pour l'environnement du début des années 1990. Ayant ratifié la Convention sur la biodiversité biologique (CDB), Madagascar met l'accent aussitôt sur la valorisation et la gestion durable de ses ressources naturelles, longtemps surexploitées. L'application de cette Convention à Madagascar se reflète à travers la prise en compte de la biodiversité comme source de financement durable pour le développement local, à la fois dans le Plan national d'action pour l'environnement (PNAE) et dans le Document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP), mais aussi dans les Plans communaux de développement (PCD) ou dans les priorités institutionnelles des bailleurs de fonds.

L'approche des MFR dans ce domaine est très pragmatique : elles entendent introduire dans les formations mises en œuvre l'apprentissage de techniques agro-pastorales respectueuses de l'environnement et d'impulser auprès des communautés villageoises cette prise de conscience.

Pilier Planète

- **Dimension Biodiversité** : Il y a manifestement un enjeu fondamental de protection de la biodiversité unique de Madagascar compte tenu de l'endémisme très fort des espèces présentes sur l'île. Cette dimension implique de mener :

- D'abord des actions de sensibilisation des populations où sont implantées les MFR à cette problématique ;
- Ensuite de conduire des activités relatives aux alternatives à la déforestation (gestion de la fertilité des sols, lutte antiérosive, intensification agricole, amélioration des rendements, etc.).

▪ **Dimension Climat – volet Bas-carbone** : D'après l'étude par télédétection effectuée en 2007 par CI et USAID, la surface totale des forêts en 2005 était de 9,7 millions d'ha. Selon la Banque Mondiale, Madagascar a perdu environ 12 millions d'ha de forêts entre 1960 et 2000, soit une perte représentant la moitié du couvert forestier. 200 000 à 300 000 ha de forêts seraient déforestés chaque année. Il resterait environ 10 millions d'ha de forêts à Madagascar, ce qui représente près de 20 % de l'étendue du territoire. Les forêts sont situées essentiellement sur le flanc Est, formant un couloir ou un corridor qui s'étend du Nord au Sud. Il s'agit là de forêts denses humides. Des forêts sèches sont situées à l'Ouest et des fourrés à épineux au Sud. La déforestation se déroule surtout dans le Sud-Ouest.

Des alternatives à la déforestation sont possibles : intensification de la riziculture, fixation des gens sur des zones déjà déforestées, amélioration des techniques agricoles, valorisation de certaines ressources : huiles essentielles, plantes médicinales, produits forestiers non ligneux (miel, soie...), agrotourisme, projet générant des tonnes équivalent CO₂ pour la vente.

▪ **Dimension Climat – volet Résilience** : Ce volet vise à initier la transition de l'économie malgache vers un modèle qui soit à la fois écologique et durable. En toile de fond : la lutte contre le changement climatique, mais aussi la création d'une société résiliente, à même de faire face aux conséquences du dérèglement. **Il s'agit d'intégrer progressivement la notion de développement durable au fonctionnement des communautés villageoises et d'accélérer la transition vers une société et une économie neutre en carbone.** Concrètement, il convient de transformer le modèle économique actuel en économie circulaire, où tout (ou presque) serait réutilisable.

Cela passe par des actions très concrètes comme de ne plus utiliser du charbon de bois (très consommateur de forêt) pour la cuisson des aliments, de minimiser les entrants, d'encourager les productions vivrières, de planifier une utilisation rationnelle des ressources locales et renouvelables...

Le premier risque climatique à Madagascar est lié à la préservation des sols déjà fortement dégradés : l'intensification des cyclones et des tropicales alternant avec des périodes de sécheresse risquent d'accentuer l'érosion des terres arables. Il importe donc de développer des techniques simples et peu coûteuses permettant de limiter ces effets :

- Cultures en terrasses,
- Paillage des sols,
- Plantation de haies
- Bassin de rétention...

Il appartient aux MFR de Madagascar de diffuser ces connaissances et ces techniques.

Pilier Humain

▪ **Dimension Sociale** : Les quatre partenaires du projet ont défini une stratégie de pérennisation centrée sur l'autonomie des acteurs. En effet, il est rapidement apparu que la pérennisation des résultats souhaités devait passer par l'autonomie des acteurs porteurs de ces dynamiques. La Fondation applique le principe de « subsidiarité » qui consiste à « ne pas faire à la place des associations qu'elle soutient et de leurs réseaux.

D'autre part, il est inscrit dans l'ADN des MFR de travailler à la responsabilisation des acteurs locaux. Leur démarche consiste à associer les jeunes scolarisés, leurs familles, leurs maîtres de stage dans la même dynamique au profit d'un développement rural durable.

La volonté des parents qui se sont groupés pour agir, ensemble, au sein des premières associations de ce type était de permettre à leurs enfants de rester « au pays » tout en continuant à se former, à réfléchir à leurs projets, à moderniser leur exploitation agricole, à s'engager dans leur métier et dans le développement de leur espace rural. Permettre aux jeunes de faire leur place dans le monde des adultes tout en contribuant à le transformer, telle est, toujours, la grande ambition des MFR dans le monde aujourd'hui. Pour elles, ce vaste dessein ne peut se concevoir que si les familles ont la responsabilité d'une partie du système éducatif.

▪ **Dimension Genre** : Elle est capitale compte tenu de la place des femmes dans les économies agricoles. L'égalité des sexes en tant que telle constitue l'objectif de développement global à long terme qui vise à transformer les institutions sociales, les lois, les normes culturelles et les pratiques communautaires discriminatoires, comme la limitation du droit des femmes à la propriété ou leur accès restreint aux espaces publics. Les MFR ont la volonté de participer à l'émancipation des jeunes filles en milieu rural grâce à l'éducation et d'inciter les mères à prendre toute leur place sur les exploitations agricoles.

Les MFR s'investissent en priorité dans l'ODD 4.1 : D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire... l'ODD 4.5 : D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les Autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle... l'ODD 4.7 : D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par une éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale, de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable.

Pilier Économie & Gouvernance

▪ **Dimension Économie durable et résilience** : Les Maisons familiales rurales ne cherchent pas seulement le développement des jeunes dont elles ont la charge. Elles affirment que la pédagogie de l'alternance qu'elles mettent en œuvre est aussi facteur de développement du milieu. Cette ambition originelle a été réaffirmée en 2005 lors de l'écriture d'un nouveau projet pour ce mouvement, je cite : « *Une des caractéristiques des MFR, c'est non seulement d'être un mouvement d'éducation mais aussi d'être un mouvement ancré dans le local, dans un tissu social, économique, associatif vivant. Or, ce tissu ne reste vivant que si les hommes s'y impliquent. Sans la capacité à faire émerger des projets, à attirer des jeunes, les territoires sont toujours menacés de devenir des déserts.* »

▪ **Dimension Gouvernance et pérennité** : Par ses membres répartis géographiquement et d'origines sociales diverses au sein de l'association, ***la Maison familiale s'intègre tout naturellement dans son milieu et participe à ses activités.*** Elle est en prise directe avec les réalités. Elle perçoit les évolutions, prend part aux débats, présente et fait valoir ses orientations éducatives, met en place des actions quand des besoins se font sentir.

Cette présence sur le terrain surprend les observateurs et les spécialistes. Elle est due, en grande partie, au fait que le mouvement a des salariés, des adhérents, des responsables élus, qui deviennent progressivement des militants, des citoyens engagés dans l'action quotidienne auprès des jeunes et dans leur environnement, représentatifs de ces petites communautés qui ne s'en laissent pas compter par l'ordre établi. Dans l'aventure commencée en 1937, s'annoncent déjà les mouvements actuels portés par la société civile qui veulent prendre leur destin en main, sans laisser à d'autres le soin de penser et d'agir à leur place.

La Maison familiale n'est pas seulement une coopérative d'usagers, encore moins une association d'anciens élèves ou une structure gérée par des professionnels. La Maison familiale est d'abord un groupe humain, rassemblant des individus venant de tous les horizons, un groupe de parents avec leurs enfants et leurs formateurs qui vivent, ensemble, des réalités sociales et qui réfléchissent, ensemble, à ces réalités. Elle se transforme ensuite en un centre d'éducation, de formation professionnelle pour les jeunes et les adultes, d'animation sociale et culturelle pour tout un territoire. **Cette association assure tout naturellement des missions d'intérêt général et de service public. Ainsi, le développement durable trouve toute sa dimension à travers l'implication des parties prenantes à la détermination de choix collectifs structurés autour de dynamiques territoriales au sein desquelles l'environnement occupe une place identitaire allant bien au-delà de sa seule fonction nourricière.**

DOCUMENTS ANNEXES

ANNEXE 1 : BUDGET PRÉVISIONNEL DETAILLE EN FORMAT EXCEL

Tableau des dépenses, ressources et valorisations prévisionnelles au format Excel.
Budget prévisionnel Agir en résilience AFD/Fondation MFR monde/Union des MFR malgaches sur 3 ans

Dépenses				Recettes		
Rubriques	Sous rubriques et modes de calcul	Montant €	%	Rubriques	Montant €	%
I - Actions locales				I - AFD		
11. Actions Educatives (chaque Centre de formation possède une autonomie dans l'utilisation des 1 800 € attribués annuellement en fonction de son projet et de son contexte)	34 MFR * 1800 € * 3 ans	183 600 €	39%	Financement direct du projet	195 000 €	41%
	Voyages études/Visites d'études			II - Fondation MFR Monde		
	Achat manuels/Matériel scolaire			Financement direct du projet	181 000 €	39%
	Equipements informatiques/Fonctionnement			Sous-total Fin. direct	376 000 €	80%
	Activités sportives ou culturelles			III - Valorisation de la prise en charge des OSC		
	Intallations pédagogiques (jardin, petit élevage, ateliers...)			Gestion dossier et suivi Fondation	15 000 €	3%
	Autres			Gestion dossier et animation UNMFRM	15 000 €	3%
12. Dialogue Familles/Professionnn . (600 euros/MFR/an)	34 MFR * 600 € * 3 ans	61 200 €	13%	Accompagnement/Animation FR MFR Normandie	12 000 €	3%
	Frais de visites aux familles			Accompagnement/Expertise UNMFREO	12 000 €	3%
	Frais de visites des maîtres de stage			III - Sous-total Valorisation	54 000 €	11%
	Elaboration et impression carnet de liaison			IV - Autres financements AFD		
	Frais d'accueil journée des familles			Budget Communication	15 000 €	3%
	Journées techniques pour les professionnels			Budget Evaluation	25 000 €	5%
	Autres			IV - Sous-total autres financements AFD	40 000 €	9%
13. Soutien des Equipes Educatives (700 euros/MFR/an)	34 MFR * 700 € * 3 ans	71 400 €	15%			
	Remb. frais déplacements visites terrain					
	Achat manuels et matériel didactique					
	Equipements inform. et com/Fonctionnement					
	Autres					
Sous-total I		316 200 €	67%			

.../... Suite du budget page suivante

II - Actions nationales			
21. Rassemblements des Présidents, Trésoriers et directeurs	90 personnes/1 session/2,5 jours/57 €	12 825 €	3%
	<i>Prise en charge frais déplacements</i>		
	<i>Logement et nourriture</i>		
	<i>Frais d'organisation</i>		
	<i>Intervenants</i>		
	<i>Autres</i>		
22. Formation des directeurs	34 directeurs/2 sessions /2 jours/57 €	7 752 €	2%
	<i>Prise en charge frais déplacements</i>		
	<i>Logement et nourriture</i>		
	<i>Frais d'organisation</i>		
	<i>Intervenants</i>		
	<i>Autres</i>		
23. Formation pédagogique	32 formateurs/2 sessions/4 jours/56 €	14 336 €	3%
	<i>Prise en charge frais déplacements</i>		
	<i>Logement et nourriture</i>		
	<i>Frais d'organisation</i>		
	<i>Intervenants</i>		
	<i>Autres</i>		
Sous-total II		34 913 €	7%

.../... Suite du budget page suivante

III - Audit financier				
31. Expert comptable local	<i>Suivi opérations comptables/Audit annuel</i>	12 887 €	3%	
32. Audit Fondation	<i>Commissaire comptes/vérif annuelle/finale</i>	12 000 €	3%	
Sous-total III		24 887 €	5%	
Total Financement direct		376 000 €	80%	
IV - Accompagnement				
41. Frais gestion dossier et suivi Fondation		15 000 €	3%	
42. Frais gestion dossier et animation UNMFRM		15 000 €	3%	
43. Frais accompagnement et animation FR MFR Normandie		12 000 €	3%	
44. Frais et accompagnement expertise UNMFREO		12 000 €	3%	
Sous-total IV		54 000 €	11%	
V - Communication et évaluation				
51. Communication	Forfait à préciser avec l'AFD	15 000 €	3%	
52. Evaluation	Forfait à préciser avec l'AFD	25 000 €	5%	
Sous-total V		40 000 €	9%	
Total général		470 000 €	100%	Total général 470 000 € 100%

ANNEXE 2 : CADRE LOGIQUE (Complémentaire au chapitre V)

	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables et quantifiés si possible	Sources et moyens de vérification
Objectif global	Renforcer l'ensemble des 34 associations locales MFR de Madagascar pour faire face à un contexte incertain : problèmes climatiques, insécurité, difficultés économiques, incertitude politique... et favoriser leur insertion dans le système national de formation agricole et rurale.	Le nombre de MFR en fonctionnement : minimum 34 Nombre d'élèves scolarisés : supérieur à 1200	Nombre de MFR Nombre d'élèves inscrits
Objectifs spécifiques (OS)	OS1 : Proposer un environnement et des activités éducatives de qualité pour tous les jeunes des MFR.	Nombre de salles de classe équipées Nombre de voyage étude/an = 1 Nombre de visites d'études sur le terrain : 1 par séquence de formation Activités sportives :1/semaine Activités culturelles :1 semaine % réussite à l'examen	Résultats statistiques de chaque MFR Copie des plans de formation Présence d'un carnet de liaison Enquêtes de satisfaction auprès des élèves...
	OS2. Nouer ou renouer le dialogue avec les familles et les professionnels, présence au terrain.	60 % des parents présents à l'AG	Fiche de visite aux familles ou de stage

		1 visite chez la famille = 1/an 1 visite du maître de stage = 1/an Organisation d'une journée familiale de rentrée : 1/an Organisation d'une journée technique : 1/an	Comptes-rendus et PV des AG...
	OS3. Fournir un soutien matériel, technique et moral aux enseignants, aux directeurs et aux responsables associatifs.	Nombre de sessions pédagogiques : 1/an Nombre de formateurs touchés : minimum 34 Nombre de regroupements de directeurs Nombre de sessions de formation à destination des bénévoles	Contenu des sessions Nombre d'outils mutualisés produits Comptes rendus de l'UNMFRM
Objectifs transversaux (OT)	OT1. Réfléchir au projet associatif et à un plan d'identification des risques	Au moins 1 rassemblement national Présidents/Directeurs	Copie des projets d'association et des plans de gestion des risques
	OT2. Favoriser l'égalité des sexes et l'autonomie des femmes et des filles	Nombre de filles scolarisées Augmentation des effectifs locaux et nationaux Réunions avec les mères de familles	Statistiques des MFR Compte-rendu des réunions

	OT3. Agir pour pérenniser les MFR	Évolution des budgets Augmentation des ressources propres Absence de turnover des directeurs, des formateurs Formations adaptées aux besoins	Analyse financière Bilan ressources humaines Typologie des formations
	OT4. Former au développement durablement	Contenus des programmes Prise en compte du réel Actions éducatives Actions de sensibilisation en direction des adultes	Analyse des programmes Comptes-rendus de réunions Photographie des actions mises en place
Résultats attendus	Vis à vis des jeunes : R1.1 Augmentation du nombre de jeunes scolarisés par classe (âge, sexe) R1.2 Baisse du nombre d'abandons annuels R1.3 Augmentation du nombre de visites des formateurs sur le terrain R1.4 Réalisation d'un voyage d'étude R1.5 Réalisation d'une activité culturelle ou sportive/an R1.6 Plan de formation formalisé par classe et par cycle R1.7 Utilisation des outils de l'alternance (PE, carnet de liaison) ... Vis-à-vis des familles et des professionnels : R2.1 Augmentation du nombre de parents participants aux réunions de la MFR R2.2 Nombre de parents impliqués dans les activités de la MFR	Voir ci-contre colonne de gauche	Statistiques des MFR Documents de l'UNMFRM Enquêtes de satisfaction

	R2.3 Satisfaction des parents sur le contenu de la formation R2.4 Des parents porte-parole du centre de formation... A2.4 Augmentation de la participation des parents à l'Assemblée générale A2.5 Participation accrue des parents à des travaux d'entretien ou des activités de la MFR... Vis-à-vis des équipes : R3.1 Mise en place d'une formation sur la pédagogie de l'alternance de qualité R4.2 Nombre de regroupements et de sessions de formation des directeurs R3.3 Des outils éducatifs disponibles (manuels, ordinateurs) R3.4 Fierté d'appartenir au mouvement et d'agir en faveur du développement du pays...		
Activités à développer	Un environnement éducatif de base correct Des activités éducatives de qualité : A1.1. Visites des jeunes dans leur environnement quotidien ou professionnel A1.2. Voyage d'étude en vue de la cohésion du groupe A1.3 Achat de matériel didactique A1.4 Mise en place d'activités culturelles et sportives A1.5 Suivi de qualité et valorisation de la formation par alternance	Mobilisation des directeurs Mobilisation des formateurs Organisation de l'UNMFRM Achat d'équipements éducatifs ou pédagogiques Moyens de déplacement Mise en place d'une formation pour les formateurs	341 700 euros pour soutenir les actions de terrain 33 288 euros pour organiser des formations nationales

A1.6 Renforcement de l’instruction de base (écriture, lecture, calcul, informatique) A1.7 Développement dans les programmes de l’agroécologie, de la gestion de l’eau, de la préservation des espaces naturels... Un dialogue renforcé entre formateurs, familles, professionnels : A3.1 Accompagner et renforcer les compétences des formateurs (sessions pédagogiques) A3.2 Permettre d’indemniser les visites aux familles et de stage A3.3 Rédaction d’outils pédagogiques par groupes thématiques A3.4 Soutien financier à l’achat de petits matériels éducatifs A3.5 Regroupement national... Des équipes éducatives compétentes et valorisées : A3.1 Accompagner et renforcer les compétences des formateurs (sessions pédagogiques) A3.2 Permettre d’indemniser les visites aux familles et de stage A3.3 Rédaction d’outils pédagogiques par groupes thématiques A3.4 Soutien financier à l’achat de petits matériels éducatifs A3.5 Regroupement national... Des responsables associatifs conscients des enjeux		
---	--	--

ANNEXE 3 : FICHE RELATIVE AU DEMANDEUR

FICHE DE RENSEIGNEMENT SUR LA FONDATION, ENTITÉ ORGANISATIONNELLE

Nom complet de l'organisme :	FONDATION DES MAISONS FAMILIALES RURALES DANS LE MONDE				
Acronyme :	FONDATION MFR MONDE				
Adresse postale :	58, rue Notre-Dame de Lorette 75009 PARIS				
Lieu d'implantation du siège social :	PARIS				
Téléphone :	06 74 72 55 65				
Adresse électronique :	fondationmfr@mfr.asso.fr				
Site internet :	https://fondationmfr-monde.org/				
Date de création :	1996				
Statut Juridique :	FRUP				
Numéro de SIRET :	409 953 866 00020				
Les références de la déclaration à la Préfecture ou autre organisme adapté au statut juridique de la structure :					
N°	JO N°032	Date	07 février 1996	Département	PARIS
La date publication Journal officiel :		07 février 1996			
Le cas échéant, la date de reconnaissance d'utilité publique :		Décret du 31 janvier 1996			

Objet social :	La Fondation des MFR agit au profit de l'éducation et de la formation professionnelle des jeunes en milieu rural. Elle cofinance des projets d'ouverture de centres de formation de type MFR partout dans le monde et soutient des projets de parcours par alternance ou des projets éducatifs innovants mis en œuvre par des groupes de jeunes.
Zone(s) d'intervention :	30 pays
Secteur(s) d'intervention :	Éducation, formation professionnelle, insertion sociale et professionnelle, développement agricole et rural.
Principaux financements et partenariats noués entre la structure et l'AFD au cours des 3 dernières années.	Aucun
Principaux financements et partenariats noués entre la structure et le ministère des Affaires Étrangères français au cours des 3 dernières années.	Aucun

Appartenance à des collectifs, réseaux, plates-formes :	Centre Français des Fonds et Fondations
Principales publications de la structure :	Rapport annuel et bulletins d'information

Personne(s) de contact pour ce projet	Nom	Téléphone	Adresse électronique
Délégué général de la Fondation	GUES Patrick	0674725565	patrick.gues@mfr.asso.fr

Nom et prénom de la Présidente :	Marie-Chantal LARDIERE, Présidente
Nom et prénom du secrétaire général :	Jean-Marie HEMERAY
Nom et prénom de la trésorière :	Sylvie LE DILLY
Nombre de membres composant le Conseil d'Administration ou un organe de gouvernance équivalent :	12
Compte-t-on parmi ses membres un agent de l'Agence Française de Développement :	NON
Compte-t-on parmi ses dirigeants et les membres de son Conseil d'Administration ou de son organe de gouvernance équivalent, une personne politiquement exposée ? :	NON
Date de l'Assemblée générale au cours de laquelle ont été élus le ou les membre(s) du CA ou de son organe de gouvernance équivalent et du bureau actuels, dans le cas d'une OSC :	16 décembre 2022
Date d'échéance des mandats de ces membres :	En fonction du règlement intérieur, certaines personnes sont désignées par leurs instances, d'autres renouvelées par tiers tous les 3 ans.
Date de la dernière AG et date prévisionnelle de la prochaine assemblée générale :	14 novembre 2023 Automne 2024

Trois derniers exercices	2021	2022	2023
Nombre de membres	12	12	12
Nombre de cotisants	La Fondation n'a pas de cotisants mais des donateurs		
Montant des cotisations	La Fondation ne reçoit pas des cotisations mais des dons.		

Effectifs au siège de la structure* :	Total (ETP)	Temps plein	Temps partiel
Salarié (s)	2	1	2
Bénévole(s) [le cas échéant]	1	1	
Total	3	2	2
Effectifs à l'étranger :	Total (ETP)	Temps plein	Temps partiel
Salarié (s) expatrié(s)	0	0	0
Salarié (s) local(aux)	0	0	0
Volontaire(s) [le cas échéant]	0	0	0
Bénévole(s) [le cas échéant]	0	0	0
Total	3	2	2

Le Délégué général bénévole, en charge de l'animation et du fonctionnement de la Fondation, a signé une convention avec celle-ci, à l'occasion de la volonté de don de temps exprimée par celui-ci.

Budget global de l'association (toutes activités confondues)

BUDGET DE L'ORGANISME	2020/2021	2021/2022	2022/2023.
Total des produits (compte de résultats) en €	168 732 €	233 533 €	281 538 €
Quel pourcentage de votre budget global est consacré à des activités de solidarité internationale (y compris ECSI) en France et à l'Étranger.	69 %	68 %	82 %

RÉSULTAT NET (3 derniers exercices)	2020/21	2021/22	2022/23
Excédentaire	50 906 €	20 755 €	24 056 €
BILAN (3 derniers exercices)	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Fonds associatifs (fonds propres et autres fonds associatifs)	1 559 605 €	1 580 361 €	1 694 416 €

Montant des ressources financières globales des trois dernières années ; les données doivent être issues des derniers comptes d'exploitation validés

Exercices	Total des produits de l'OSC	Dont ressources publiques		% du total des produits	Dont ressources privées		% du total des produits
2022/ 2023	281 538 €	Montant total :	0	0	Montant total :	281 538 €	100%
		Dont AFD :	0	0	Dont contributeur(s) à plus de 15% du budget total de l'OSC : - préciser nom et montant	0	0 %
		Dont autres ministères centraux :	0	0			
2022/ 2021	233 563 €	Montant total :	0	0	Montant total :	233 563 €	0%
		Dont AFD :	0	0	Dont contributeur(s) à plus de 15% du budget total de l'OSC : - préciser nom et montant - préciser nom et montant	0	0 %
		Dont autres ministères centraux :	0	0			
2021/ 2020	168 532 € Impact COVID	Montant total :	0	0	Montant total :	168 532 €	0%
		Dont AFD :	0	0	Dont contributeur(s) à plus de 15% du budget total de l'OSC : - préciser nom et montant - préciser nom et montant	0	0 %
		Dont autres ministères centraux	0	0			

Je soussignée Mme Chantal LARDIERE, responsable légale de l'association atteste de l'absence de cofinanceurs privés > 15% sur les 3 dernières années

Le 6 décembre 2023

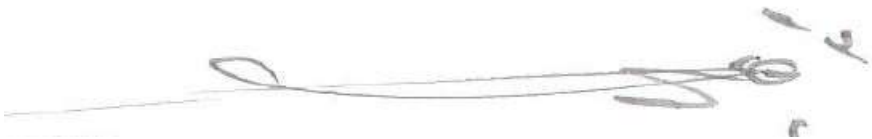


ANNEXE 4 : LISTE DES PARTENAIRES OU PARTIES-PRENANTES BÉNÉFICIAIRES DE RÉTROCESSIONS DE PREMIER ET SECOND NIVEAU

NOM COMPLET DE L'ONG (ET DÉROULER LE SIGLE)	SIGLE (UNIQUEMENT SI UTILISE)	MONTANT PRÉVU (SI SUPÉRIEUR À 5000 €)
UNION NATIONALE DES MAISONS FAMILIALES RURALES DE MADAGASCAR	UNMFRM	375 113 € DONT 195 000 € AFD ET 180 113 € FONDATION MFR

LE 15 AVRIL 2024

LE DÉLÉGUÉ GENERAL



PATRICK GUES

ANNEXE 5 : QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION DU RISQUE FIDUCIAIRE ET DU RISQUE DE BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET DE FINANCEMENT DU TERRORISME (LCB/FT)

PRÉAMBULE :

L'objectif du présent questionnaire est de permettre au groupe AFD d'évaluer la qualité, l'exhaustivité et le degré de maturité du dispositif visant à encadrer le risque de non-conformité des contreparties OSC notamment en lien avec les risques de blanchiment de capitaux, de financement du terrorisme, de comportements prohibés (incluant la fraude, la corruption et le détournement de l'aide) et de violation de la réglementation sanctions, pendant toute la durée de la relation d'affaires. La durée de validité du présent questionnaire est de trois ans.

1. PRÉSENTATION DE L'OSC/FONDATION ET DE SES ZONES D'INTERVENTION

Nom et Objet Social de l'OSC/FONDATION :	La Fondation des Maisons familiales rurales dans le monde (FRUP) est un organisme d'intérêt général ayant un caractère philanthropique, éducatif, social, humanitaire et familial, instituée d'utilité publique par décret du 31 janvier 1996 (parution au Journal officiel du 7 février 1996), qui a pour but de soutenir la création, le développement, le fonctionnement et l'animation des centres de formation professionnelle des Maisons familiales rurales, leurs réseaux fédératifs et leurs structures de formation pédagogique, de favoriser les innovations éducatives en particulier celles liées à la formation par alternance, d'aider les bénévoles, les salariés et les apprenants engagés dans ce mouvement, en France et dans le monde, de favoriser le développement local des territoires.	Date de création :	31/01/1996
Nombre de salariés :	4 (DONT 2 mis à disposition)	Principales zones d'intervention :	Europe, Afrique, Océan indien, Amérique du sud
Lieu d'enregistrement :	Ministère de l'Intérieur, Préfecture de Paris		

2. REPRÉSENTATION ET RELATIONS AVEC DES AGENTS PUBLICS

La notion de représentant légal d'une association s'entend comme la ou les personnes disposant des pouvoirs d'engager la responsabilité de l'association et qui agit au nom et pour le compte de celle-ci. Lorsqu'il s'agit d'une fondation, doivent être considérés comme représentants légaux le président, le directeur général et l(e)s membre(s) du directoire de la fondation (décret n°2018-284 du 18 avril 2018 renforçant le dispositif français de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme).

Qui est/sont le ou les représentants légaux de votre institution ?	Présidente de la Fondation : Chantal LARDIERE
---	---

Un ou plusieurs représentants légaux de votre institution ou personnes susceptibles d'intervenir dans le cadre du projet financé par le groupe AFD ont-ils également la qualité d'Agent public ?	NON
<i>En cas de réponse positive, veuillez identifier le représentant, le poste occupé en tant qu'agent public et son employeur</i>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

La notion d'Agent public s'entend comme la ou les personnes dépositaires de l'autorité publique, chargées d'une mission de service public ou investies d'un mandat électif public dans un pays étranger ou au sein d'une organisation internationale publique :

- *Fonctionnaire ou agent d'un gouvernement / organisme / ministère / département du gouvernement*
- *Cadre ou employé d'une société contrôlée, même en partie, par l'État (par exemple, une compagnie pétrolière d'État), à l'exclusion cependant des employés détachés dans ces sociétés*
- *Magistrat ou personne détenant un mandat judiciaire*
- *Cadre ou employé d'une organisation publique internationale comme les Nations Unies ou la Banque mondiale.*

3. ORGANISATION FINANCIÈRE & COMPTABILITÉ

La méthode de comptabilité utilisée au sein de votre institution est-elle analytique ?	☒ Oui	☐ Non
<i>En cas de réponse négative, veuillez détailler</i>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	
Votre institution dispose-t-elle d'un système d'information approprié (logiciel de comptabilité) ?	☒ Oui	☐ Non
<i>En cas de réponse négative, veuillez détailler</i>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	
Votre institution dispose-t-elle d'états financiers audités ?	☒ Oui	☐ Non
<i>En cas de réponse négative, veuillez détailler</i>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	
Si oui, l'opinion de l'auditeur fait-elle état de réserves sur le contrôle interne ou sur une mauvaise gouvernance financière de l'OSC ?	NON	
Les procédures d'engagement et de paiement sont-elles formalisées et les fonctions correspondantes (ordonnateur et payeur) séparées ?	☒ Oui	☐ Non
<i>En cas de réponse négative, veuillez détailler</i>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	
Votre institution a-t-elle élaboré des procédures financières et comptables afin de prévenir le risque que ses livres, registres et comptes ne puissent être utilisés pour se livrer à des pratiques corruptives ou dissimuler de telles pratiques ?	☒ Oui	☐ Non

La Fondation MFR Monde a mis en place un Comité d'Audit depuis plusieurs années, présidé par une personnalité indépendante (ni administrateur ni collaborateur de la Fondation et ni du mouvement des MFR), qui se réunit 3 fois par an et qui publie systématiquement un rapport après chacune de ses réunions transmis et présenté au Conseil d'administration. L'examen des comptes annuels fait l'objet d'un examen par le Comité d'Audit avant même leur présentation au Conseil d'Administration. Par ailleurs au moins une fois par an le Comité d'Audit procède à une revue d'application de la Charte éthique de la Fondation MFR Monde et de son plan de gestion des risques.

4. CONTRÔLE INTERNE

Votre institution est-elle dotée d'une équipe dédiée au contrôle interne ?	☒ Oui	☐ Non
<i>En cas de réponse négative, veuillez détailler</i>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	
Si oui, quels sont leurs rôles ? Combien de salariés y sont affectés ? A quel service cette fonction est-elle rattachée ?	1 Comptable 1 Délégué général Une Trésorière Une Commission des finances	
Votre institution est-elle soumise au contrôle d'un auditeur externe indépendant ?	☒ Oui	☐ Non
<i>Détailler ici, si nécessaire</i>	1 Commissaire au compte 1 Comité d'audit présidé par une personnalité extérieure : Eric GELPE, Diplômé de l'Institut d'Études Politiques et du Centre National d'Études Supérieures de Sécurité Sociale (CNESSS), ancien Directeur Général de Gan Assurances 2 conseillers détachés par l'Institut de Développement de l'Éthique et de l'Action pour la Solidarité	
Des contrôles comptables de 1^{er} niveau sont-ils réalisés et formalisés ?	☒ Oui	☐ Non
<i>En cas de réponse négative, veuillez détailler</i>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	
Le Commissaire aux Comptes qui participe à chaque Conseil d'administration de la Fondation MFR Monde procède notamment à l'occasion des comptes annuels à un contrôle sur le rythme d'écoulement des fonds collectés vers les bénéficiaires des aides financières attribuées, que ce soient les fonds libres ou les fonds dédiés. Par ailleurs l'utilisation des fonds dédiés conformément à leur destination fait l'objet d'une attention particulière tant du Comité d'Audit que du Commissaire aux Comptes.		
Existe-t-il au sein de votre institution une procédure relative à la conservation et à la sauvegarde des documents de travail, e-mails, pièces justificatives, etc.?	☒ Oui	☐ Non
<i>En cas de réponse négative, veuillez détailler</i>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	

5. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION, LA FRAUDE ET LE DÉTOURNEMENT DE FONDS

Votre institution est-elle dotée d'un dispositif visant à prévenir, maîtriser et traiter les risques interne et externe de fraude, de corruption, de détournement de fonds et de toutes autres pratiques illicites en matière de délinquance financière ?	☒ Oui	☐ Non
<i>En cas de réponse positive, veuillez détailler la teneur de ce dispositif</i>	Voir paragraphe ci-dessous	
☐ Code de conduite Anticorruption ☒ Charte éthique ☒ Politique/procédure de lutte contre la fraude et la corruption ☒ Procédure d'alerte ou de tout autre moyen permettant de reporter tout type de violation des règles (internes, légales, ouverte aux salariés et/ou aux parties prenantes externes) ☐ Politique/procédure en matière de cadeaux et d'invitations (La Fondation n'est pas concernée) ☒ Procédure d'évaluation des tierces parties ¹ en fonction du risque de corruption ☒ Procédure de prévention et de gestion des conflits d'intérêts ☒ Procédure de sanctions en cas de violation des règles de conformité par vos employés		
<i>Autre document, merci de détailler</i>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	
<i>Précisions que vous souhaiteriez apporter aux fins de permettre à l'AFD d'apprécier les moyens mis en œuvre visant à prévenir et lutter contre la fraude, la corruption, le détournement de l'aide ou le blanchiment et nuisant à l'atteinte des objectifs des projets :</i>	Écriture d'une charte éthique que la Fondation impose à ses partenaires. Règlement intérieur. Fiche de déclaration des fonctions des administrateurs. Procédures de déclenchement des versements des aides. Questionnaire d'honorabilité Suivi des flux financiers. Non-retour des bilans : déclaration alerte !	

Votre institution procède-t-elle à des vérifications portant sur l'intégrité des tiers participant à la mise en œuvre des projets (il s'agit ici des processus et contrôles permettant de vérifier l'identité des tiers suivants et leur honorabilité) :		
Sur votre personnel :	☒ Oui ☐ Non	Si oui, par quel(s) moyen(s) : Étude CV et honorabilité, passé professionnel, engagement associatif, casier judiciaire...
Sur vos partenaires de mise en œuvre :	☒ Oui ☐ Non	Si oui, par quel(s) moyen(s) : Le principal partenaire de la Fondation est l'Union nationale des MFR, institution reconnue et agréée.
Sur vos prestataires/fournisseurs :	☒ Oui ☐ Non	Si oui, par quel(s) moyen(s) : Le nombre de prestataires de la Fondation est très limité. Les entreprises concernées sont toutes domiciliées en France.
Sur les bénéficiaires de rétrocessions :	☒ Oui ☐ Non	Si oui, par quel(s) moyen(s) : Vérification des statuts déposés et enregistrés auprès des autorités, attestation sur l'honneur du président de l'association, présence d'un compte bancaire, questionnaire d'honorabilité, croisement des informations avec d'autres partenaires...
<i>En cas de réponse négative, veuillez détailler la façon avec laquelle vous vous assurez de l'honorabilité de vos tiers ?</i>		Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

¹ Sont visées les partenaires de mise en œuvre, les prestataires/fournisseurs et les bénéficiaires de rétrocession

Que se passe-t-il si des occurrences négatives sont découvertes ?

La demande portée par l'OSC est rejetée.

Depuis les 5 dernières années, votre Institution a-t-elle déjà rencontré des difficultés avec les tiers visés ci-dessus pour des motifs liés à l'intégrité (notamment le blanchiment de capitaux, la fraude, la corruption ou encore le détournement de fonds) ?

Si oui, veuillez détailler les faits et les mesures de remédiation mises en place ? NON

Avez-vous des critères de sélection préalables de l'ensemble de ces tiers sur la base de critères opérationnels, financiers et d'intégrité ?

Si oui, merci de préciser La Fondation ne finance aucun projet porté par une personne physique. Il doit s'agir obligatoirement d'une association reconnue et intégrée au réseau des MFR dans le monde. La Fondation signe dans ce cadre une convention de financement, rappelant les droits et obligations des parties prenantes. L'association doit posséder un compte bancaire au sein d'une banque « reconnue ».

6. LUTTE CONTRE LE FINANCEMENT DU TERRORISME ET RISQUE D'EXTORSION

Votre institution dispose-t-elle d'une politique et/ou d'une procédure de lutte contre le financement du terrorisme ?

Si Oui Dernière date de mise à jour : 2023
Détailler ses objectifs : La Fondation est très vigilante sur le choix des associations qui peuvent bénéficier de ses financements.

Préciser de façon synthétique la teneur de cette dernière et la définition retenue de financement du terrorisme

Définition du financement du terrorisme retenu par la Fondation des MFR : le fait de fournir ou de réunir des fonds directement ou indirectement, illicitement et délibérément, dans l'intention de les voir utilisés ou en sachant qu'ils seront utilisés, en tout ou en partie, en vue de commettre tout acte destiné à tuer ou blesser grièvement un civil, ou toute autre personne qui ne participe pas directement aux hostilités dans une situation de conflit armé, lorsque, par sa nature ou son contexte, cet acte vise à intimider une population ou à contraindre un gouvernement ou une organisation internationale à accomplir ou à s'abstenir d'accomplir un acte quelconque.

Procédures mises en œuvre : recoupement d'informations sur l'OSC concernée, enquête honorabilité sur les responsables (président/directeur), obligation d'avoir des statuts déposés auprès des autorités, compte bancaire obligatoire...

Si Non Votre institution envisage-t-elle de se doter d'un tel document, et, le cas échéant, à quelle échéance ?

☒ Oui ☐ Non Questionnaire d'honorabilité déjà soumis aux partenaires

Préciser les canaux de distribution d'argent sur le terrain

☒ Transferts bancaires ☐ Prestataire de service de paiement (de type Western Union)
☐ Agents de transfert monétaire informel (de type hawala) ☐ Transferts mobiles (transferts d'argent par téléphone)

☐ Autres modes de transferts Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.		
Votre institution pratique-t-elle la mise à disposition d'argent liquide lors de la réalisation de projets ?	☐ Oui	☒ Non
<i>Si oui, les procédures internes prévoient-elles des mesures spécifiques d'encadrement quant à l'utilisation d'argent liquide ?</i>	☐ Oui	☐ Non
Veuillez détailler les mesures d'encadrement associées. Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.		
L'ensemble des moyens de paiement utilisés par votre Institution sont-ils traçables de leur origine à leur destination finale (y compris en espèce) ?	☒ Oui	☐ Non
<i>Pas d'espèce. Transfert de banque à banque.</i> Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.		
Les paiements réalisés par votre Institution sont-ils réalisés par des personnes disposant d'habilitations ou de délégations formelles ?	☒ Oui	☐ Non
Quelle(s) mesure(s) votre institution a-t-elle mis en place pour prévenir les risques d'extorsion par des groupes « armés/terroristes »²		
Connaissance approfondie du terrain, connaissance personnelle des principaux responsables de l'OSC aidée, virement sur compte bancaire vérifié par une banque française, étude détaillée du bilan de l'action.		

Depuis les 5 dernières années, votre Institution a-t-elle déjà rencontré des difficultés avec ses prestataires, salariés, partenaires de mise en œuvre ou bénéficiaire de rétrocession pour des motifs liés au terrorisme et à son financement ? Si oui, veuillez détailler les faits et les mesures de remédiation mises en place ?
NON

7. RESPECT DES MESURES DE SANCTIONS

Votre institution dispose-t-elle d'une politique et/ou d'une procédure prévoyant le respect des réglementations portant sanctions financières) ?
☒ Oui ☐ Non
VÉRIFICATION DES LISTES ÉTABLIES PAR L'ONU ET L'ÉTAT FRANÇAIS : BIÉLORUSSIE, BURUNDI, CONGO (RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU), CORÉE DU NORD, GUINÉE-BISSAU, GUINÉE, HAÏTI, IRAN, IRAK, LIBAN, LIBYE, MALI, MOLDAVIE, MYANMAR (EX-BIRMANIE), NICARAGUA, NIGER, RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, RUSSIE, SOMALIE, SOUDAN, SOUDAN DU SUD, SYRIE, TUNISIE (BIENS MAL ACQUIS), TURQUIE, VENEZUELA, YÉMEN, ZIMBABWE.
LA LISTE DES SANCTIONS ET AML (BLANCHIMENT DES CAPITAUX) COMPLIANCE DE L'UE.

Votre institution contrôle-t-elle systématiquement son personnel, ses partenaires de mise en œuvre/bénéficiaires de rétrocession, ses prestataires et fournisseurs au regard des listes de sanctions financières nationales et/ou internationales³ applicables ?		
Sur votre personnel :	☒ Oui	☒ Non
Sur vos partenaires de mise en œuvre :	☒ Oui	☒ Non
Sur vos prestataires/fournisseurs :	☒ Oui	☐ Non
Sur les bénéficiaires de rétrocessions :	☒ Oui	☐ Non

² Acte de Terrorisme désigne :

(a) tout acte interdit par les conventions et protocoles de l'Organisation des Nations Unies relatifs à la lutte contre le terrorisme (pouvant être consultés sur le site Internet suivant : <https://legal.un.org/ola/FR/Default.aspx>) ;
 (b) toute infraction visée aux articles 3 à 10 de la Directive (EU) 2017/541 du Parlement et du Conseil du 15 mars 2017 relative à la lutte contre le terrorisme ; ou
 (c) tout autre acte destiné à tuer ou blesser grièvement un civil ou toute autre personne qui ne participe pas directement aux hostilités dans une situation de conflit armé, lorsque, par sa nature ou son contexte, cet acte vise à intimider une population ou à contraindre un gouvernement ou une organisation internationale à accomplir ou à s'abstenir d'accomplir un acte quelconque

³ Ces listes peuvent être publiées par l'ONU, l'Union européenne (UE), le gouvernement français, le gouvernement américain (les États-Unis d'Amérique (y compris par l'Office of Foreign Assets Control du département du Trésor des États-Unis, le département du Commerce des États-Unis, le département d'État des États-Unis ou toute autre agence du gouvernement des États-Unis),

Sur les populations bénéficiaires de transferts monétaires ou d'actif ayant une valeur économique exploitable :		☒ Oui	☐ Non
En cas de réponse positive,			
Étude CV et honorabilité, passé professionnel, engagement associatif, casier judiciaire...Vérification des statuts déposés et enregistrés auprès des autorités, attestation sur l'honneur du président de l'association, présence d'un compte bancaire, questionnaire d'honorabilité, croisement des informations avec d'autres partenaires...	La Charte Éthique est remise aux organismes aidés. Par ailleurs une politique de gestion des risques est formellement suivie par le Comité d'Audit.		
Indiquer quelles listes de sanctions nationales et/ou internationales vous contrôlez	La liste des sanctions financières des pays de l'ONU et de l'UE et le Registre national des gels sur le site du Trésor.		
Indiquer si vous utilisez un logiciel ou une base de données publique, telle que le site https://gels-avoirs.dgtresor.gouv.fr/List, pour réaliser ces diligences. Veuillez indiquer son nom.	Voir ci-dessus		
Votre Institution procède-t-elle à ce contrôle avant le versement des fonds ?		☒ Oui	☐ Non

Quelle(s) mesure(s) mettez-vous en œuvre si l'un de ces tiers figure sur l'une des listes de sanctions nationales et/ou internationales ? Signez-vous ou poursuivez-vous ce contrat/ cette relation avec le tiers concerné ?
Étude au cas par cas. Par exemple pour le MALI, nous avons pris la décision de poursuivre l'aide à l'Union nationale des MFR malienne après une étude approfondi du Règlement (UE) 2017/1770 consolidé concernant des mesures restrictives en raison de la situation au Mali et le Guide des dérogations relatives à l'aide humanitaire publié par le Trésor. « <i>Toute fourniture de biens, de services, tout mouvement financier non explicitement prohibé par les sanctions de l'Union européenne sont autorisés</i> ». Cette aide humanitaire étant vitale pour maintenir les structures de formation en bon état, au service des jeunes maliens et versée à une OSC non concernée par la liste des sanctions, a donc été poursuivie.

Est-ce que votre Institution impose dans ses contrats avec les tiers suivants une clause contractuelle visant à s'assurer du respect des réglementations portant sanctions nationales et/ou internationales ?	
Avec ses partenaires de mise en œuvre :	☒ Oui ☐ Non
Avec ses prestataires/fournisseurs :	☒ Oui ☐ Non
Avec ses bénéficiaires de rétrocessions :	☒ Oui ☐ Non

Depuis les 5 dernières années, votre Institution a-t-elle déjà rencontré des difficultés avec les tiers visés ci-dessus pour des motifs liés au non-respect de la réglementation Sanctions ? Si oui, veuillez détailler les faits et les mesures de remédiation mises en place ?
NON

8. FORMATION

Votre institution procède-t-elle à une formation sur les thèmes de la lutte contre le financement du terrorisme, respect des sanctions, et toute autre pratique illicite (la fraude, corruption, détournements et extorsion de fonds) ?
☒ Oui ☐ Non

La Fondation a travaillé avec l'ensemble des administrateurs sur l'élaboration d'une charte éthique qui traite de ces sujets. Elle a bénéficié de ce type de formation en suivant des regroupements internationaux de l'UNMFREO et de sessions de formation du CCF (Centre français des fonds et fondations).

Si oui, à quel public sont adressées ces formations (responsables, tout public...) et à quelles fréquences sont-elles dispensées ?

Administrateur.
Le personnel est également formé à ces enjeux.
Une fois par an.

Si non, envisagez-vous de dispenser de telles formations et à quelle échéance ?

☒ Oui

☐ Non

Cliquez et entrez le texte ici

Votre institution procède-t-elle à une formation en lien avec le Manuel de Procédures couvrant notamment les aspects comptabilité, gestion de trésorerie/budgétaire, achats, etc. ?

Si non, envisagez-vous de dispenser de telles formations et à quelle échéance ?

☒ Oui

☐ Non

Régulièrement la Fondation fait le point sur les aspects comptables avec les experts extérieurs et envisage des évolutions et des formations avec le comptable et le délégué général de la Fondation.

Nom et Signature du représentant légal + date

Paris, Le 15 avril 2024

**La Présidente
Chantal LARDIERE**



Par la présente, le représentant légal de l'association atteste avoir pris connaissance de la politique générale du groupe AFD en matière de prévention et de lutte contre les pratiques prohibées

Protection des données personnelles

L'Agence Française de Développement traite des données personnelles relatives aux représentants légaux des OSC et Fondations dans le cadre de son dispositif de surveillance aux fins de prévention et de détection des opérations de blanchiment, de financement du terrorisme et des comportements prohibés. L'AFD procède également à des vérifications sur des listes de sanctions françaises, européennes et internationales. Il en résulte un traitement des données personnelles desdits représentants dont la base légale est le respect d'une obligation légale à laquelle l'AFD est soumise (articles L 561-5 et suivants du Code monétaire et financier) ainsi que l'exécution d'une mission d'intérêt public dont l'AFD est investie.

Conformément à la loi française « Informatique et Libertés » n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée et au Règlement Européen 2016/679, les personnes concernées peuvent, dans les conditions définies par la réglementation applicable, accéder aux données les concernant ou demander leur effacement. Elles disposent également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de leurs données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, il convient de contacter la Déléguée à la protection des données du groupe AFD :

- Via le formulaire d'exercice de droits : [lien vers le formulaire en ligne](#)
- Par courrier postal : Agence française de Développement - Délégué à la protection des données, 5, rue Roland Barthes – 75598 Paris Cedex 12 | France.

Par exception à ce qui précède, le droit d'accès aux données traitées dans le cadre de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme s'exerce auprès de la CNIL, en application de l'article L561-45 du Code monétaire et financier.

Si vous estimez, après avoir contacté la DPO et obtenu sa réponse, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour en savoir plus sur les caractéristiques des traitements mis en place par l'AFD concernant les représentants légaux des OSC et Fondations, n'hésitez pas à consulter les informations mises à dispositions sur notre site internet, [ici](#).

ANNEXE 6 : FICHES DE RENSEIGNEMENT RELATIVE AUX PARTENAIRES

3 partenaires sont impliqués dans le projet proposé par la Fondation MFR Monde : l'OSC Partenaire Opérationnel = l'Union des MFR malgaches et 2 OSC Partenaires-Relais = l'UNMFREO et la FR MFR Normandie)

FICHE DE RENSEIGNEMENT SUR L'OSC OPÉRATIONNELLE : UNMFRM

Nom complet de la personne morale :	Union nationale des Maisons familiales rurales de Madagascar
Acronyme :	UNMFRM
Adresse postale :	Lot près II B 8 Ampandranana Ouest Antananarivo 101 Madagascar
Téléphone :	038 72 085 83
Adresse électronique :	mfr.mada@gmail.com

Personne(s) de contact pour ce projet :	Jonny RAKOTOARISON, Directeur jonny.rakotoarison@gmail.com
Nom et prénom du directeur :	Jonny RAKOTOARISON, Directeur

Date de création :	2004
Statut Juridique :	Association régie par l'ordonnance 60 133

Nom et prénom du président :	Jean Léopold RAFIDIARIMALALA, Président
Liste des membres du CA :	Liste jointe
Liste des membres du Bureau :	Président : RAFIDIARIMALALA Jean Léopold Vice- Présidente : RAZANAMANGA Lucie Fara Secrétaire : HAJA Noelson Victor Trésorière : RAFARAVAVY Marie Josephine

Objet social :	Accompagner le mouvement des MFR de Madagascar, le fédérer, le représenter, le développer
Principaux domaines d'intervention :	Éducation, formation professionnelle, formation par alternance, agriculture, artisanat, vie associative, développement rural
Nombre de salariés et de bénévoles :	7 salariés, 7 administrateurs bénévoles
Budget total annuel en euros :	150 000 €
Principaux donateurs :	AFD, BMZ (Coopération allemande), Entreprises privées (Biovanilla, Symrise, Phael Floor), Fédération Normandie, Fondation MFR Monde...

Appartenance à des réseaux, des fédérations, collectifs, réseaux, etc. :	FAR MADA (Réseau Formation Agricole rurale à Madagascar), REAP...
Historique et nature de la coopération avec les partenaires :	Depuis la création des MFR à Madagascar.
Rôle et implication dans la préparation du projet proposé :	Plusieurs séquences de visioconférence pour élaborer en commun le dossier et des allers-retours sur les documents à présenter.
Rôle et implication dans la mise en œuvre du projet proposé :	L'UNMFRM en tant que partenaire opérationnel a la responsabilité de conduire le projet. Elle le fera en respectant le principe de subsidiarité pour laisser l'autonomie nécessaire à chaque association locale. Elle s'appuiera sur les compétences de la FR des MFR de Normandie et sur celles de l'UNMFREO.
Rétrocession prévue dans le cadre du présent projet ?	375 000 €
Nature et localisation des activités à mener dans le cadre du projet :	Appui et accompagnement du projet au niveau de chaque association Organisation des sessions de formation et regroupements régionaux ou nationaux
Projet réalisé intégralement ou partiellement dans une zone rouge ? Préciser les zones concernées.	NON
Expériences similaires dans la mise en œuvre de l'action proposée :	Depuis 2008, l'UNMFRM a mis en œuvre des projets (FSTP, SRJT, ARQ) qui ont permis d'améliorer la qualité des formations au niveau des MFR et de réfléchir sur des modèles économiques afin de pérenniser les activités menées à leur niveau. <u>Projet FSTP : 2012 à 2016</u> Renforcer les capacités des familles rurales pour une meilleure réponse aux problématiques de la sécurité alimentaire et de nutrition des femmes et des jeunes dans les régions d'intervention des Maisons Familiales Rurales (MFR) de Madagascar <u>Cout : 900 000 Euro</u> <u>Promouv : 2017 à 2019</u> 1°) Améliorer la vie associative et la gouvernance des MFR 2°) Faire reconnaître les formations dispensées par les MFR 3°) Accompagner l'accès des MFR aux ressources financières 4°) Renforcer l'insertion socioprofessionnelle des jeunes 5°) Renforcer le rôle du mouvement MFR malgache dans la société civile <u>Cout : 30 000 Euro</u>

	<u>Projet SRJT : 2019 à 2022</u> - Le renforcement de la gouvernance associative du mouvement dont la finalité est de réaffirmer l'identité MFR à tous les niveaux : parents, administrateurs. - La reconnaissance des MFR et des formations afin que celles-ci soient attractives pour les jeunes et les familles, et aussi pour faciliter l'insertion socioprofessionnelle des jeunes formés et pour améliorer la visibilité des MFR dans leur territoire. - L'amélioration de l'équilibre financier de l'Union pour garantir sa pérennité financière. - La mise en place des relais régionaux face aux territoires d'actions trop vastes afin de mieux densifier les actions des MFR au niveau local, et aussi de renforcer leur autonomie et leur reconnaissance pour faciliter l'accès aux moyens. - Et enfin, le renforcement de la communication et du plaidoyer afin d'assurer une plus grande visibilité au mouvement et lui permettre de devenir un acteur incontournable concernant l'avenir de la FAR. <u>Cout : 100 000 Euro</u>
--	---

FICHE DE RENSEIGNEMENT SUR LA PREMIÈRE OSC, PARTENAIRE-RELAÏ : FRMFR NORMANDIE

Nom complet de la personne morale :	Fédération régionale des Maisons familiales rurales de Normandie
Acronyme :	FR MFR NORMANDIE
Adresse postale :	9 rue Léopold Sédar-Senghor Effiscience Olympus 1 14460 COLOMBELLES
Téléphone :	02 31 53 55 20
Adresse électronique :	fr.normandie@mfr.asso.fr
Site internet :	https://www.mfrnormandie.fr/

<u>Personne(s) de contact pour ce projet :</u>	<u>Paul LETONDOT</u>
<u>Nom et prénom de la Directrice :</u>	<u>Frédérique DEFFONTAINES</u>

Date de création :	11 octobre 1972
Statut Juridique :	Association Loi 1901

Nom et prénom du président :	Philippe VASSE
Liste des membres du CA :	Pièce jointe

Objet social :	1) Représenter les associations adhérentes, auprès des Pouvoirs Publics 2) Veiller au respect par les associations adhérentes des statuts types et des principes et méthodes déterminés par l'Union Nationale des MFR 3) Entreprendre toutes actions ou rendre tous services utiles à ses adhérents en ce qui concerne l'éducation, l'orientation, la formation professionnelle, l'apprentissage, la formation professionnelle continue et toutes actions d'éducation populaire. 4) Conclure pour elle-même ou pour tout ou partie de ses membres toute convention concernant l'apprentissage et la formation professionnelle continue 5) Mener ou favoriser toutes autres actions intéressant le milieu rural 6) En coordination avec l'Union Nationale mener des actions de coopération et de solidarité pour le développement à l'étranger de MFR.
Principaux domaines d'intervention :	Éducation, formation professionnelle, formation par alternance et par apprentissage, formation continue, vie associative, développement rural
Ressources humaines de la structure ;	7
Nombre de salariés et de bénévoles :	7 salariés, 7 administrateurs bénévoles
Budget total annuel en euros :	1 684 557 (année 2022)
Principaux donateurs :	Les adhérents de la FRMFR Normandie (38 associations dont 35 MFR et 3 Fédérations Territoriales implantées sur le 5 départements normands), sont les principaux financeurs de la Fédération Régionale des Maisons Familiales Rurales de Normandie via leurs cotisation d'adhésion. Le budget propre de la FRMFR Normandie est complété par des subventions d'appui à l'innovation de la Région de Normandie au titre du soutien à l'apprentissage dans les structures adhérentes et par des activités de prestation de formation (en tant qu'organisme de formation certifié Qualiopi).
Appartenance à des réseaux, des fédérations, collectifs, réseaux, etc. :	La FRMFR de Normandie est formellement rattachée à l'UNMFR (Union Nationale des MFR de France), la CRESS (Chambre Régionale de l'Économie Sociales et Solidaire et

	l'URAF (Union Régionale des Associations Familiales) de Normandie. La FRMFR Normandie est également proche de nombreux autres réseaux d'organisations socio-professionnelles impliquées dans les nombreuses filières de formation dans lesquelles elle s'implique : agriculture, forêt, aménagements paysagers, filière équine, élevage, agro-équipements, services aux personnes et aux territoires...
Historique et nature de la coopération avec le partenaire :	Les relations formelles de la FRMFR Normandie existent avec Madagascar depuis 1998 se concrétisant avec l'appui à la création des premières MFR du pays à l'automne 2001, la création de l'UNMFR Malgache en mars 2004, du Centre de Formation de Techniciens Animateurs Ruraux de Tamatave en septembre 2010 (pour le CEFTAR dans le cadre du programme de coopération décentralisée entre la Région Normandie et la Région Atsinanana). De nombreuses missions Nord-Sud et Sud-Nord afin de développer une connaissance mutuelle et de renforcer les capacités pédagogiques et associatives des acteurs des MFR, élus et salariés. En 2014, 17 MFR sont en fonctionnement, plusieurs programmes européens sont mobilisés autour de l'enjeu de « sécurité alimentaire », permettant d'augmenter le nombre MFR à 30 en 2018. Nature de la coopération : L'accompagnement des MFR existantes se poursuit et s'intensifie sur le plan associatif (formation des administrateurs), sur le plan pédagogique (en développant les formations techniques et pédagogiques pour les moniteurs, en créant des outils pédagogiques adaptés...) et sur le plan financier (en recherchant de partenaires pour l'octroi d'aides à l'équipement, à l'amélioration du cadre de vie, par l'attribution d'aides au fonctionnement) La FRMFR de Normandie mobilise également depuis plusieurs années des partenariats avec le Conseil Départemental de la Manche, la Région Normandie, l'Association Action Solidarité-Madagascar (Manche-Calvados) et en particulier l'Entreprise Adopt en vue d'un développement dans le réseau des MFR de la formation de jeunes ruraux à Madagascar.
Rôle et implication dans la préparation du projet proposé :	La Fondation des MFR a consulté régulièrement la Direction de la FRMFR de Normandie pour la maturation et la formalisation du Projet proposé.

	Le diagnostic établi par l'UNMFR de Madagascar met en avant la fragilité du modèle économique des associations. Les 2 dernières missions réalisées en 2023 en appui de l'UNMFR ont confirmé cette situation.
Rôle et implication dans la mise en œuvre du projet proposé :	La FRMFR est associée au Projet avec un rôle d'Appui et de Conseil visant l'élaboration de méthodes et d'outils pour la mise en œuvre du Projet, de sa gouvernance et de son rayonnement en lien avec les acteurs locaux des MFR avec lesquels la FRMFR est en échange régulier, à distance ou sur le terrain.
Rétrocession prévue dans le cadre du présent projet ?	0 €
Nature et localisation des activités à mener dans le cadre du projet :	Les activités à mener par dans le cadre du Projet vont du Conseil et de l'Appui à distance et en présentiel selon un calendrier et des modalités à préciser avec le partenaire. Une contribution aux évaluations et à la capitalisation est également souhaitée. Potentiellement et selon les besoins, un accueil et un accompagnement d'acteurs locaux impliqués dans la conduite du Projet (animation et suivi), sont également envisagés.
Projet réalisé intégralement ou partiellement dans une zone rouge ? Préciser les zones concernées.	NON
Expériences similaires dans la mise en œuvre de l'action proposée :	Voir rubrique historique et nature de la coopération avec le partenaire.

FICHE DE RENSEIGNEMENT SUR LA DEUXIÈME OSC, PARTENAIRE-RELAJ : UNMFREO

Nom complet de l'organisme :	Union Nationale des Maisons Familiales Rurales d'Éducation et d'Orientation
Acronyme :	UNMFREO
Adresse du siège social :	58 rue Notre-Dame de Lorette 75009 Paris
Organisme enregistré ou dont l'adresse opérationnelle (bureau, secrétariat...) se situe dans une ville en zone rouge ?	Sans objet
Téléphone :	01 44 91 86 86
Site internet :	www.mfr.fr
Personne de contact pour ce projet :	Valérie PLOUGASTEL, valerie.k.plougastel@mfr.asso.fr
Nom et prénom du directeur :	GRIMAUULT Roland

Date de création :	20/05/1942
Statut Juridique :	Association Loi 1901 (cf. publication création au JO jointe)

Nom et prénom du président :	RAVON Dominique
Liste des membres du CA :	Cf. liste jointe

Objet social de l'organisme partenaire :	Article 4 (« BUTS ») des statuts : L'Union Nationale des Maisons Familiales Rurales d'Education et d'Orientation a pour but notamment de : 1°) Représenter les associations adhérentes auprès des Pouvoirs Publics, des organismes professionnels et familiaux et tout autre organisme public ou privé sur le plan français, européen ou international, en particulier représenter les familles des associations de Maisons Familiales Rurales comme mouvement familial membre de l'Union Nationale des Associations Familiales. 2°) Définir et adapter les principes des Maisons Familiales Rurales et de garantir leur authenticité. Ces principes sont principalement les suivants : - Respect des droits de la responsabilité des familles en ce qui concerne l'éducation et la formation professionnelle générale, morale et sociale de leurs enfants ainsi que leur éducation religieuse conforme à la volonté de chacune d'elles. - Responsabilité de l'Association de parents créée pour gérer la maison familiale, l'institut rural ou le centre. - Répartition des élèves, apprentis ou stagiaires en groupes restreints. - Formation des élèves, apprentis ou stagiaires assurée par l'alternance de séjour entre la maison familiale, l'institut ou le centre et leur famille ou un maître de stage. 3°) Provoquer la création de nouvelles associations et l'ouverture de nouveaux établissements de maisons familiales, instituts ruraux et centres. 4°) Rendre ou organiser tous services nécessaires aux maisons familiales, instituts ruraux et centres et mener
---	---

	toute action concernant le développement de l'éducation populaire en milieu rural et plus spécialement de l'éducation, l'orientation, la formation professionnelle, l'apprentissage, la formation continue, l'économie sociale et familiale, l'éducation physique, le recrutement, la formation et le perfectionnement des cadres. 5°) Participer au développement rural et agricole et à l'animation du milieu rural sous toutes leurs formes. 6°) Développer des relations avec les pays étrangers ou organismes internationaux et mener des actions de coopération et de solidarité pour le développement à l'étranger d'Institutions s'inspirant des principes des maisons familiales rurales. 7°) Assurer éventuellement toutes activités de caractère éducatif, social ou familial notamment des activités d'accueil et d'hébergement. 8°) Et de mener toutes autres actions intéressant le milieu rural.
Principaux domaines d'intervention et public(s) ciblé(s) :	Éducation, formation professionnelle, développement des territoires, gouvernance associative, coopération : jeunes et familles du milieu rural
Nombre de salarié·e-s et de bénévoles :	30 salariés 24 bénévoles
Budget total annuel en euros :	7 334 128 €
Principaux donateurs :	Cotisations des associations MFR
Appartenance à des réseaux, des fédérations, collectifs, réseaux, etc. :	Coordination Sud, AFDI, F3E, CFSI, Educasol, UNAF
Historique et nature de la coopération avec le partenaire :	L'Union nationale des MFR a fait partie des fondateurs de la Fondation des MFR. Liens fréquents entre l'UNMFREO et la Fondation.
Rôle et implication dans la préparation du projet proposé :	La Fondation des MFR a consulté régulièrement le service international de l'UNMFREO pour la préparation et la formalisation du projet proposé.
Rôle et implication dans la mise en œuvre du projet proposé :	La représentante de l'UNMFREO basée à Madagascar jouera un rôle important dans l'accompagnement de l'UNMFRM dans la mise en œuvre du projet.
Rétrocession prévue dans le cadre du présent projet ?	0 €
Nature et localisation des activités à mener dans le cadre du projet :	Outillage et conseils à l'UNMFRM.

Projet réalisé intégralement ou partiellement dans une zone rouge ? Préciser les zones concernées.	NON
Expériences similaires dans la mise en œuvre de l'action proposée :	Exemples : 2015-2019 1 885 000 €/ Renforcement des unions nationales des MFR dans 17 pays 2017-2020/ 480 000 €/ Améliorer la qualité et d'amplifier l'action d'EMA en MFR.

ANNEXE 7 : CHRONOGRAMME (QUI SERA ADAPTE SUR 3 ANS EN FONCTION DE LA DATE RÉPONSE DE L'AFD)

ANNÉES	2024												2025												2026											
MOIS	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Préparation du travail																																				
Mobilisation/ Réunions malgaches																																				
Activités éducatives																																				
Renouer le dialogue																																				
Soutien des équipes																																				
Temps de suivi																																				
Communication																																				
Évaluation																																				

ANNEXE 8 : LISTE DES INDICATEURS ABRÉGEABLES DE L'AIDE BILATÉRALE FRANÇAISE

Facultatif selon nature du projet

Indicateurs agrégeables de l'aide bilatérale française, s'appliquant à l'AFD et validés par le CICID

Classement sectoriel	Libellé Indicateur	Unité	Indicateur à renseigner ici
Santé	Projet ayant un objectif nutritionnel	Marqueur 0, 1, 2 *	1
Formation professionnelle	Capacité d'accueil des dispositifs de formation professionnelle soutenus par l'AFD	Nb de filles	600
	Capacité d'accueil des dispositifs de formation professionnelle soutenus par l'AFD	Nb de garçons	600
Environnement gestion des ressources naturelles	Superficies bénéficiant de programmes de conservation, restauration ou gestion durable de la biodiversité de type 3 (cas : développement de territoires cultivés ou transformés, avec objectif de conservation de la biodiversité)	Hectares	Entre 500 et 1 000 hectares
Développement rural	Nombre d'exploitations agricoles familiales (EAF) soutenues (nombre d'EAF bénéficiaires clairement défini)	Nb d'EAF	500

Obligatoire

Indicateurs agrégeables de l'aide bilatérale française

Libellé Indicateur	Unité	Indicateur à renseigner ici
Nombre de bénéficiaires totaux du projet	Nb de personnes	2 2700
Dont Nombre de bénéficiaires directs	Nb de personnes	1 270 (1 200 jeunes + 70 formateurs, directeurs)
Dont Nombre de bénéficiaires indirects	Nb de personnes	1 000 familles ou professionnels

Obligatoire

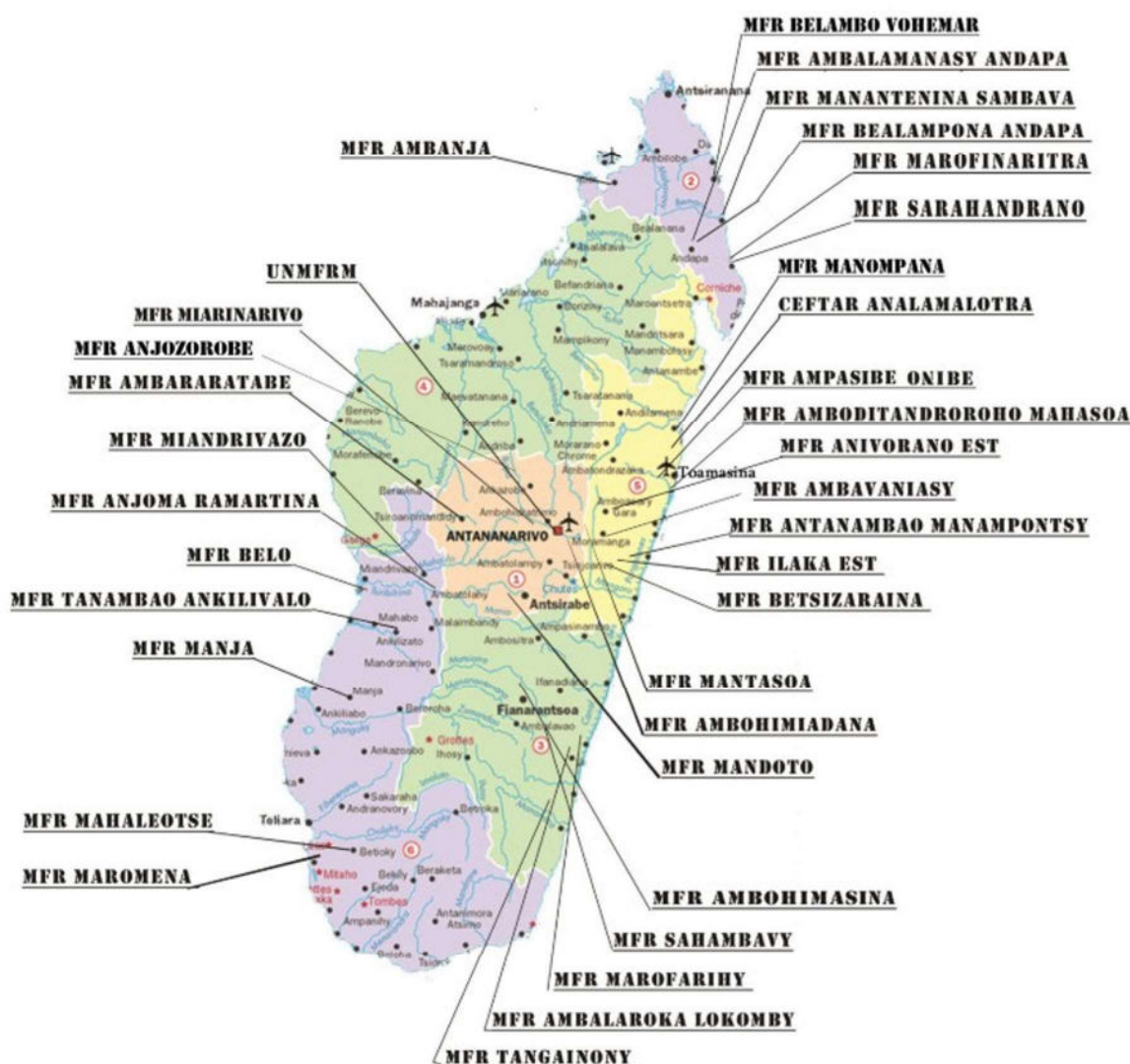
Indicateurs agrégeables spécifiques à l'activité OSC définis par MPC/DPA/OSC

Libellé Indicateur	Unité	Indicateur à renseigner ici
Nombre de partenariats financiers entre vous et une ou des partenaires locaux issus de la société civile, formels ou informels, (donnant lieu à des rétrocessions financières)	Nb	1 (l'Union des MFR malgaches)
Nombre de partenaires touchés, issus de la société civile, formels ou informel, prévus dans le projet (avec ou sans rétrocession financière)	Nb	38 (34 MFR malgaches, la Fondation MFR Monde, l'UNMFRM, l'UNMFREO, la FR Normandie)
Montant cumulé des rétrocessions prévues :	€	375 000 €

ANNEXE 9 : CARTE ET ILLUSTRATIONS

Implantation des MFR à Madagascar

Une Union nationale à ANTANANARIVO, un centre de formation de techniciens à ANALAMALOTRA, 33 associations locales de MFR réparties sur tout le territoire



ILLUSTRATIONS



Stand des MFR à la foire d'Analamanga du 15 au 17 septembre 2023



Travail des administrateurs sur le projet associatif



Rencontre de l'UNMFRM avec Mme la ministre de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, Vavitsara Rahantanirina Gabriella



Élèves sur le terrain

Réunion de parents d'élèves



ANNEXE 10 : PROJET DE CONVENTION QUADRIPARTITE



Convention quadripartite pour la mise en œuvre de l'accord de partenariat signé entre l'AFD, la Fondation des MFR dans le monde et l'Union nationale des MFR malgaches

Entre

La Fondation des Maisons familiales rurales dans le Monde dont le siège social est au 58 rue Notre-Dame de Lorette, 75009 PARIS, FRANCE, dénommée dans la présente convention la « Fondation », et représentée par sa Présidente, Madame Chantal LARDIERE,

D'une part,

L'Union Nationale des Maisons familiales rurales françaises dont le siège social est situé au 58 rue Notre-Dame de Lorette, 75009 PARIS, FRANCE, dénommée dans la présente convention « l'UNMFREO » et représentée par son Président, Monsieur Dominique RAVON,

Et

L'Union nationale des Maisons familiales rurales de Madagascar dont le siège est Lot près II B 8 Ampandrana Ouest, ANTANANARIVO 101, MADAGASCAR, dénommée « l'UNMFRM » et représentée par son Président, Jean Léopold RAFIDIARIMALALA,

Et

La Fédération régionale des Maisons familiales rurales de Normandie dont le siège est au 9 rue Léopold Sédar-Senghor, Effiscience Olympus 1, 14460 COLOMBELLES, FRANCE, dénommée dans la présente convention « la FRMFR » et représentée par son Président, Philippe VASSE,

D'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : LES PARTENAIRES ET LE CADRE DU PROJET

À la suite de la signature d'une convention de subvention entre l'Agence française de développement (AFD) et la Fondation des Maisons familiales rurales dans le monde et l'accord de rétrocession signé entre la Fondation des MFR dans le monde et l'Union nationale des Maisons familiales rurales de Madagascar qui portent sur le renforcement des capacités des associations locales MFR de Madagascar sur la période 2024-2027 (trois ans), quatre partenaires mettent en commun leurs moyens en vue de la réalisation du programme :

- La Fondation des Maisons familiales rurales dans le monde,
- L'Union nationale des Maisons familiales rurales de Madagascar,
- L'Union nationale des Maisons familiales rurales de France,
- La Fédération régionale des Maisons familiales rurales de Normandie.

La réalisation de ce programme se fera selon l'esprit et les méthodes des Maisons familiales rurales (MFR). Ces principes sont rappelés ci-dessous :

- L'association est sous l'entière responsabilité matérielle et morale d'un groupement de base composé des familles des élèves ou stagiaires qui fréquentent la MFR, des professionnels locaux et de tous les partenaires intéressés par le devenir de la jeunesse et le développement du territoire qu'ils habitent.
- Les formations sont conduites selon les principes de la pédagogie de l'alternance, avec des temps de formation en entreprise et des temps de formation à la MFR.
- L'éducation à la citoyenneté et à la prise de responsabilité tient une place importante dans les activités pédagogiques et éducatives mises en œuvre.
- La Maison familiale rurale, en collaboration avec d'autres, est un acteur important de développement de son territoire.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS ÉTHIQUES

En matière d'éthique et de traçabilité, les quatre structures partenaires se fixent un haut degré d'exigence pour leurs interventions et leur organisation. Elles sont garantes de la bonne utilisation des fonds alloués. Elles sont transparentes dans leurs activités et assurent une information juste sur l'utilisation des aides reçues.

Elles s'engagent à respecter des règles de conduite rigoureuses et des comportements irréprochables selon la charte éthique de la Fondation :

- Traiter chaque personne avec respect et dignité et à combattre toute forme de harcèlement, de discrimination, d'intimidation ou d'exploitation.
- S'abstenir de tout conflit d'intérêt avec les actions de la Fondation et lutter contre la corruption et le blanchiment d'argent.
- Agir pour un monde meilleur et un développement durable.

ARTICLE 3 : OBJET DE LA CONVENTION

L'objet de la présente convention vise à soutenir le projet « Agir en résilience » sur la période 2024-2027 (programme de trois ans).

Ce programme concerne directement les 34 maisons familiales rurales de Madagascar.

Objectif global : Renforcer l'ensemble des associations locales MFR de Madagascar pour faire face à un contexte incertain et les aider à prendre toute leur place dans le dispositif FAR du pays.

Objectifs spécifiques :

- Proposer un environnement et des activités éducatives de qualité à tous les jeunes des MFR.
- Nouer ou renouer le dialogue avec les familles et les professionnels.
- Fournir un soutien financier, matériel, technique et moral aux enseignants.
- Former les directeurs, chefs d'établissement, animateur de l'association.
- Réfléchir avec les bénévoles au projet associatif et à un plan d'identification des risques.

ARTICLE 4 : COMITE DE PILOTAGE

Il est créé un comité de pilotage (CoPil) qui a pour mission de suivre le bon déroulement du projet dans le respect des objectifs à atteindre. Les réunions du comité de pilotage ont pour but de favoriser les échanges entre les différents intervenants et de vérifier que le projet se déroule en adéquation avec les enjeux définis. À ce titre le CoPil :

- Suit la progression et le déroulement du projet par rapport aux différentes étapes et aux échéances prévues ;
- Suit la consommation du budget initialement défini et alerte en cas de surconsommation ;
- Donne son arbitrage sur des aspects bloquants et apporte d'éventuelles solutions ;
- Gère les risques, leur probabilité de survenance et anticipe des solutions ;
- Fait le point sur l'avancée des livrables prévus...

Il est composé de la présidente de la Fondation ou son représentant, le délégué général ou son représentant, le président de l'UNMFR malgache ou son représentant, le président de l'UNMFREO ou son représentant, le directeur de l'UNMFR malgache, un représentant du service international de l'UNMFREO, un directeur de MFR malgache, le président de la FRMFR Normandie ou son représentant, la directrice de la FRMFR Normandie ou son délégué chargé du dossier, un représentant de l'AFD.

ARTICLE 5 : COMITE TECHNIQUE

Il est constitué un Comité technique (CT) chargé de la création des outils et du suivi opérationnel du programme. Il est composé de 5 experts : Patrick GUES, Délégué général de la Fondation MFR monde, Bruno de TARLE, Chargé de mission sur la mise en place des outils, le suivi financier et les mesures d'impact du programme, Jonny RAKOTOARISON, Directeur de

l'UNMFR malgache, Paul LETONDOT, Chargé de la coopération entre les MFR de Normandie et les MFR malgaches, Estelle SIRAUD, chargée de mission et représentante de l'UNMFREO à Madagascar.

ARTICLE 5 : RÉPARTITION DES TACHES

La Fondation des MFR dans le monde assure la responsabilité de la bonne exécution du programme et la mise en œuvre de cette convention. Elle reçoit les fonds prévus par l'AFD et mobilise le budget complémentaire voté par son Conseil d'administration. Elle reverse les sommes nécessaires à l'UNMFRM.

Elle s'engage à assurer les contrôles financiers, les évaluations nécessaires et à en rendre compte à l'AFD et aux différents partenaires.

L'Union nationale des Maisons familiales rurales de Madagascar assure la mise en œuvre du programme sur le terrain. Elle reçoit les financements nécessaires au projet de la Fondation des MFR Monde et les distribue dans chacune des MFR de Madagascar.

Elle s'engage à déployer les outils nécessaires à la réalisation du programme et son suivi technique et financier dans chaque MFR malgache. Elle nomme un responsable du programme dans chaque MFR. Elle s'engage à faire expertiser les aspects financiers de l'opération par un expert extérieur.

L'Union nationale des MFR françaises, à travers son correspondant sur place, apporte son soutien technique et conseille l'Union malgache.

La Fédération régionale des MFR de Normandie consacre la majeure partie de ses actions de coopération pour la période 2024-2027 à la réalisation de ce programme. Elle accompagne l'Union au niveau de la création des outils nécessaires et du suivi comptable de l'opération.

ARTICLE 6 : ENGAGEMENT DE L'UNMFRM

L'UNMFRM rend compte à la Fondation de l'évolution de l'action, des difficultés de réalisation, notamment s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet.

La Fondation se réserve de vérifier la réalisation et les dépenses effectives.

L'UNMFRM s'engage à fournir à la Fondation tous les éléments (rapports, photos, articles de presse, ...) lui permettant d'informer ses membres, ses donateurs et l'AFD.

ARTICLE 7 : DURÉE

La présente convention prend effet dès sa signature.

Sa durée est celle qui sera nécessaire à la réalisation des objectifs et au budget ci-dessus.

En cas de non-respect des engagements pris dans la présente convention, celle-ci pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis de trois mois.

Fait à Paris, le

La Présidente de la Fondation des MFR dans le Monde

Le Président de l'Union Nationale des Maisons Familiales Rurales Malgaches

Le Président de l'Union Nationale des Maisons Familiales Rurales de France

Le Président de la Fédération régionale des Maisons Familiales Rurales de Normandie